

HOLOGRAM. INDUSTRIES

Document de référence 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Table des matières

1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence	p. 4
1.2. Attestation du responsable du document de référence	p. 4
1.3. Table de réconciliation avec le Rapport financier annuel	p. 4
2. Contrôleurs légaux des comptes	p. 5
3. Informations financières historiques sélectionnées	p. 5
4. Facteurs de risques	
4.1. Risques de marché	p. 7
4.1.1. Risque de devises	p. 7
4.1.2. Risque de taux d'intérêt	p. 7
4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie	p. 7
4.2. Risques particuliers liés à l'activité	p. 8
4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés	p. 8
4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international	p. 8
4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel	p. 8
4.2.3.1. Lancement de produits de substitution	p. 8
4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix	p. 9
4.3. Risques liés au contexte juridique	p. 9
4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	p. 9
4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle	p. 9
4.3.3. Réglementation particulière	p. 10
4.3.4. Confidentialité	p. 10
4.4. Risques industriels et liés à l'environnement	p. 10
4.4.1. Risques industriels	p. 10
4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux ..	p. 11
4.4.3. Facteurs de risques environnementaux	p. 11
4.5. Assurance et couverture des risques	p. 11
5. Information sur Hologram. Industries	
5.1. Histoire et évolution de la société	p. 12
5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	p. 12
5.1.1.1. Dénomination et siège social	p. 12
5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable	p. 12
5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société	p. 12
5.1.2. Historique	p. 12
5.2. Investissements	p. 14
5.2.1. Investissements réalisés	p. 14
5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2009	p. 14
6. Aperçu des activités	
6.1. Activité du Groupe	p. 15
6.2. Marché de l'holographie de sécurité	p. 15
6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires ..	p. 16
6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque	p. 16
6.5. Evolution des marchés	p. 17
6.6. Positionnement de la Société sur son marché	p. 17
6.7. Produits et services du Groupe	p. 17
6.8. Fabrication	p. 18
6.9. Concurrence	p. 19

7. Organigramme	
7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2008 et relations mère-filiales	p. 21
7.1.1. Hologram. Industries Polska	p. 21
7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica	p. 21
7.1.3. Hologram. Industries Research	p. 21
7.1.4. Hologram. Identification Services	p. 21
7.1.5. Hologram. Authentication Labels Technologies	p. 22
7.1.6. Participations	p. 22
7.1.7. Relations mère-filiales	p. 22
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Propriétés immobilières louées	p. 22
8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles	p. 22
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	p. 24
9.1.1. Eléments bilantiels et ratios	p. 24
9.2. Résultat	p. 24
9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2008 par rapport à 2007	p. 24
9.2.2. Chiffre d'affaires	p. 25
9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique	p. 25
9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	p. 26
9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net	p. 26
9.2.3.1. Marge brute	p. 26
9.2.3.2. Résultat opérationnel courant	p. 26
9.2.3.3. Résultat net	p. 27
10. Trésorerie et capitaux	p. 27
11. Recherche et développement, brevets et licences	p. 28
12. Information sur les tendances	p. 29
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	p. 31
14. Organes d'administration et de direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction	p. 32
14.1.1. Composition du Conseil d'administration	p. 32
14.1.2. Composition de l'équipe dirigeante	p. 34
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	p. 34
15. Rémunérations et avantages	p. 34
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	p. 37
16.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 37
16.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p. 47
17. Salariés	
17.1. Effectif	p. 48
17.2. Participation et stock options des dirigeants	p. 48
17.3. Participation des salariés au capital	p. 48
17.4. Schéma d'intéressement du personnel	p. 52
18. Principaux actionnaires	p. 52
19. Opérations avec des apparentés	p. 53

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 54
20.2. Comptes consolidés	p. 56
20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 85
20.4. Comptes annuels	p. 87
20.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes	p. 103
20.6. Politique de distribution de dividendes	p. 106
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 106
20.8. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	p. 106
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	p. 106
21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice	p. 106
21.1.2. Capital potentiel	p. 107
21.1.3. Nantissement d'actions	p. 107
21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices	p. 108
21.2. Acte constitutif et statuts	p. 108
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)	p. 108
21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)	p. 108
21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 45 des statuts)	p. 108
21.2.4. Assemblées générales	p. 109
21.2.5. Franchissement de seuils	p. 109
21.2.6. Droits de vote doubles (article 40 des statuts)	p. 109
21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)	p. 109
22. Contrats importants	p. 110
23. Information en provenance des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt .	p. 110
24. Documents accessibles au public	p. 110
25. Informations sur les participations	p. 110
26. Document d'information annuel	p. 111
27. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	p. 114
28. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2009	p. 115
29. Projet des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 2009	p. 118
30. Calendrier prévisionnel de communication financière	p. 125

Le sommaire est en accord avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Hugues SOUPARIS
Président-Directeur Général

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et CAP EXPERT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Hugues Souparis
Président-Directeur Général

1.3. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

N°	Information	Référence
	Rapport financier annuel	
1	Comptes annuels	20.4
2	Comptes consolidés	20.2
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.3
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.1
5	Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	4. 9. 21.1.2. 28. 1.2.
6	Honoraires des commissaires aux comptes	27.
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place par la Société	16.1
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.2
9	Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	26.

2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Christian LEMAIGRE DUBREUIL

Adresse ou siège social :

41, rue Ybry. 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date premier mandat : 10 juin 2002

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

CAP EXPERT

M. Patrick GRIMAUD

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 15 juin 2006

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Suppléants :

François ROCHMANN

Adresse ou siège social :

41, rue Ybry. 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date premier mandat : 18 juin 2003

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Jean-Luc BESSON

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 15 juin 2006

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés du Groupe. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du groupe tels qu'audités par Ernst & Young et CAP EXPERT. Les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont présentés à la fin du présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2005 et 2006 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 25 avril 2007 sous le n°D.07-380 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2006 et 2007 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 28 avril 2008 sous le n°D.08-304 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 25 avril 2007 sous le n°D.07-380.
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 28 avril 2008 sous le n°D.08-304.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	26 647	21 080	18 193
Résultat opérationnel courant	6 822	4 516	2 221
Résultat opérationnel	6 822	4 516	2 221
Résultat consolidé - Ensemble	5 080	3 454	1 920
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe	4 706	3 144	1 533
Intérêts minoritaires	374	310	387
Résultat par action (euros)	0,92	0,58	0,28
Résultat dilué par action (euros)	0,92	0,58	0,28
Nombre moyen d'actions	5 108 071	5 384 822	5 488 620

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
BILAN CONSOLIDE			
Actifs non courants	6 961	6 417	4 833
Actifs courants	9 870	8 908	7 934
Disponibilités	10 045	9 818	8 802
TOTAL ACTIF	26 876	25 143	21 569
Capitaux propres - Part groupe	17 824	16 921	16 044
Intérêts minoritaires	208	297	282
Passifs non courants	2 386	2 665	1 095
Passifs courants	6 458	5 260	4 148
TOTAL PASSIF	26 876	25 143	21 569

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
FLUX DE TRESORERIE			
Flux nets de trésorerie :			
- générés par activité opérationnelle	7 003	5 028	2 614
- liés aux opérations d'investissement	(2 257)	(1 072)	(734)
- liés aux opérations de financement	(4 258)	(3 013)	(2 013)
Variation de trésorerie	240	1 003	(135)
DIVIDENDES			
Dividende total payé	1 634 *	1 053	541
Dividende par action (euros)	0,30 *	0,20	0,10

* Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2009

4. FACTEURS DE RISQUES

Il est rappelé que la Société procède annuellement à une mise à jour de la cartographie et de l'évaluation des risques (voir paragraphe 16.1 sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui sont présentés. Outre les informations sur les différents litiges présentés dans la note 3.9 annexée aux comptes consolidés, dans lesquels le Groupe est éventuellement impliqué, les investisseurs et analystes doivent porter une attention particulière sur les facteurs de risques suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités.

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de devises :

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est en général limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement. La gestion de ce risque résiduel était confiée sur 2008 à un prestataire externe spécialisé.

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 1,6 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (0,9 M\$ sur 2008). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

Un état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2008 est présenté en note 3.29.1 des annexes aux comptes consolidés.

4.1.2. Risque de taux d'intérêt :

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2008, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2008.

4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie :

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 7,8 M€ au 31 décembre 2008. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

4.2 Risques particuliers liés à l'activité

4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés :

Le Groupe génère une part importante de son activité avec la Pologne (28%) sur 2008. Les relations avec l'Imprimerie Nationale Polonaise (PWPW) sont régies par un contrat cadre sans limitation de durée. Les informations dont dispose la société ne permettent pas de garantir la reconduction à l'identique de ces contrats. Le non renouvellement ou un changement des options techniques retenues pourrait avoir un impact sur l'activité, les résultats et le niveau de la trésorerie du Groupe. L'activité réalisée par les 5 plus grosses affaires s'élève à 45 % du chiffre d'affaires (49 % sur 2007), celle réalisée par les 10 plus grosses affaires s'élève à 62 % (61 % sur 2007).

La dépendance à l'égard des fournisseurs n'est pas significative.

4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international :

La Société anticipe une forte croissance de son activité dans les années à venir. Elle a fait preuve par le passé de sa capacité à gérer une phase de croissance significative. La rationalisation de la production et les efforts de structuration industrielle, commerciale et administrative ont jeté les bases d'une organisation beaucoup plus fiable, sans toutefois pouvoir garantir totalement la poursuite de son efficience en phase de croissance accélérée.

Hologram. Industries prévoit de développer ses activités dans divers pays étrangers. La poursuite de son développement peut passer par des alliances stratégiques, notamment pour bénéficier de l'expertise technologique dans des métiers connexes à son propre domaine, ou pour accéder à des marchés sur lesquels un partenariat s'avère nécessaire (joint-venture...). Le développement à l'international expose ainsi la Société à divers risques inhérents au contexte économique, juridique et politique de ces pays, susceptibles d'affecter sa situation financière, notamment dans le secteur de la sécurité des documents qui dépend de décisions soumises à l'évolution législative des pays concernés. Les contrats significatifs conclus avec des sociétés dans des pays étrangers hors de la communauté européenne font l'objet d'une revue juridique, le risque lié à une défaillance de la contrepartie est couvert, le cas échéant, par l'obtention de garanties internationales (COFACE, crédits documentaires...).

4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel :

4.2.3.1. Lancement de produits de substitution :

L'utilisation des systèmes optiques de sécurité et d'authenticité est soumise au risque d'apparition de technologies de substitution.

Les principales techniques concurrentes permettant de lutter contre la contrefaçon sont les suivantes :

- > l'utilisation de papiers spéciaux contenant soit des fibrilles visibles aux U.V., soit des filigranes (cas des billets de banque), soit des fils de sécurité (qui peuvent être des fils holographiques),
- > l'utilisation d'encres spéciales : les encres réactivables aux U.V., les encres optiquement variables (O.V.I.) qui changent de couleur et les encres thermiques. Les O.V.I. sont des encres de sécurité commercialisées par la société SICPA.
- > l'impression taille douce (relief),
- > la technique « Confirm » mise au point par 3M. Il s'agit d'un lamina utilisé sur les passeports, visible à l'aide d'une lampe et d'une loupe,
- > la technologie « Motion » des sociétés Crane et Nanovention. Il s'agit d'un effet optique basé sur des écrans lenticulaires microscopiques,
- > la technique « Thin Film » : cette technique est utilisée sur les billets de banque canadiens.

L'opinion de la société est que les images optiques diffractives de sécurité sont les plus avancées des techniques citées ci-avant. Outre leur aspect esthétique, cette technologie conserve trois atouts clés face aux technologies concurrentes :

- > la grande robustesse des effets optiques à la contrefaçon par des méthodes d'imprimerie traditionnelles ou de P.A.O.,
- > la possibilité de personnaliser les composants optiques de sécurité,
- > la possibilité de combiner l'authentification avec des solutions de traçabilité.

Les dirigeants de la société n'ont pas connaissance de l'existence d'autres techniques émergentes susceptibles de concurrencer l'holographie dans le domaine de la sécurité.

4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix :

La stratégie de la Société est fondée sur un positionnement dans le domaine de l'holographie de haute sécurité et sur le développement permanent de nouveaux produits. Toutefois, la Société est en concurrence avec d'autres sociétés, dont certaines possèdent davantage de ressources et/ou une plus grande part de marché sur certains segments.

D'autre part, Hologram. Industries estime possible une intensification de la concurrence liée à l'arrivée de nouveaux fabricants, provenant notamment de marchés émergents, qui cherchent à pénétrer le marché de l'holographie.

L'arrivée de nouveaux concurrents dans l'industrie de l'holographie de sécurité pourrait provenir :

- > soit de création ex nihilo,
- > soit d'intégration d'activité par des imprimeurs de sécurité, des fabricants de cartes ou des industriels maîtrisant les technologies d'enduction.

Ainsi, en dépit de son positionnement dans le segment de la haute sécurité, la Société ne peut garantir que ses positions commerciales se maintiendront.

L'opinion de la Société est que le savoir-faire et le matériel nécessaires pour créer des composants optiques de sécurité sont toutefois difficiles à acquérir. Les équipements ne sont pas développés à l'échelle industrielle, chaque entreprise développant ses propres outils de production en cherchant à accroître constamment leur niveau de sophistication. Ceci, additionné au maintien de l'effort en recherche et développement, devrait permettre à la Société de conserver ses marges en dépit de l'éventuelle intensification de la concurrence.

4.3. Risques liés au contexte juridique :

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction de la Société estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation :

La société réalise une part de ses ventes dans des pays émergents ou en voie de transition vers l'économie de marché, où les règles de droit et la jurisprudence sont en évolution.

Il peut en conséquence s'avérer difficile d'obtenir satisfaction devant les juridictions de ces pays en cas de litige commercial portant sur la propriété intellectuelle, dans un délai raisonnable.

4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle :

Les marques déposées utilisées par la société sont enregistrées internationalement. Environ 75% du chiffre d'affaires est réalisé avec des produits protégés par des brevets et la quasi totalité l'est sur des images holographiques dont les copyrights sont la propriété d'Hologram. Industries.

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et que la société s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que son utilisation et la vente des produits associés soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, et d'obliger Hologram. Industries à revoir la conception de ces produits. Chacune de ces situations auraient des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe.

4.3.3. Réglementation particulière :

L'activité d'Hologram. Industries peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations.

L'attention portée par la société au respect des normes de sécurité de unité de production devrait lui permettre de satisfaire aux contraintes réglementaires présentes et à venir.

4.3.4. Confidentialité :

La quasi-totalité des documents remis à la société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité.

De même, tout prestataire de service ou visiteur de la société doit signer un accord de confidentialité avant de pouvoir pénétrer dans l'enceinte de production.

4.4. Risques industriels et liés à l'environnement :

4.4.1. Risques industriels :

Le marché de l'holographie se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques de l'industrie.

La phase de développement de nouveaux produits peut se situer en amont du stade de commercialisation. Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut de ce fait être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs, dont la présélection des produits, la conception et le développement de solutions fiables, la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif, l'efficacité de la commercialisation et du marketing, le prix, et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et de développement sont très importants et sont susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, l'activité et les résultats du Groupe s'en ressentiraient. En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également affecter l'activité et les résultats du Groupe.

4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

La réussite dans le secteur de l'holographie et le succès des activités dépend pour partie de la capacité du Groupe à fidéliser ses cadres et le personnel technique, en particulier le personnel formé à la recherche, au développement et au marketing de la technologie holographique. Si le Groupe ne réussit pas à recruter ou à fidéliser des dirigeants et du personnel technique qualifié, sa capacité à développer, mettre en œuvre, gérer et offrir des composants optiques de haute sécurité, ainsi qu'à diriger efficacement ses activités, pourrait être affectée.

Le départ de certains collaborateurs clés pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe. La plupart de ces personnels sont liés par une clause de non concurrence. D'autre part, la Société s'assure également dans la mesure du possible que la connaissance de tous les secrets et procédés essentiels de fabrication soit partagée par deux personnes au moins parmi les salariés de l'entreprise.

L'industrie de l'holographie se caractérise par un nombre limité d'acteurs industriels. Du fait de la faiblesse du vivier des compétences disponibles sur ce marché, les coûts d'embauche et de fidélisation de ces employés sont élevés. Hologram. Industries a mis en place plusieurs programmes de fidélisation de ses collaborateurs.

Le Groupe est exposé à des risques de grèves et de mouvements sociaux. Au cours de ces dernières années, son activité n'a pas été affectée par des arrêts de travail collectifs. Bien que le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés, il ne peut garantir l'absence de mouvements sociaux à l'avenir.

4.4.3. Facteurs de risques environnementaux :

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (verniss et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la société est une « installation classée » soumise à déclaration auprès de la Préfecture.

4.5. Assurance et couverture des risques

Au 31 décembre 2008, les niveaux de couverture de la Société pour les principaux types de risque étaient les suivants :

Assurances	Montant plafonds garantis
Dommages aux biens	Le montant couvert s'élève à 16,8 millions d'euros.
Pertes d'exploitation	Marge brute assurée pour une période d'indemnisation de 12 mois avec un plafond à 12 millions d'euros.
Responsabilité civile	6,1 millions d'euros pour les dommages pouvant résulter des prestations effectuées par le personnel du Groupe ou de l'utilisation de ses systèmes holographiques. Responsabilité civile des dirigeants avec couverture mondiale, garantie défense civile et pénale. RC avant livraison 8 millions d'euros par sinistre pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus. RC après livraison 1,5 millions d'euros par an RC professionnelle 1,6 millions d'euros par an

Le montant des polices d'assurances versées par le Groupe sur l'exercice 2008 s'est élevé à 104 milliers d'euros. La Société ne dispose pas d'assurance captive.

5. INFORMATIONS SUR HOLOGRAM. INDUSTRIES

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

5.1.1.1. Dénomination et siège social

Hologram. Industries
Parc d'activités Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Tél. : 01 64 76 31 00

5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 1^{er} septembre 1982 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS de Meaux numéro B 325 020 733).

5.1.2. Historique

A l'origine laboratoire d'imagerie holographique, la société s'est spécialisée depuis 1993 dans la fabrication industrielle de composants holographiques d'authentification et de sécurité, communément appelés hologrammes de sécurité. Elle a entamé en 1997, une étape d'investissements décisive qui s'est poursuivie et amplifiée en deux vagues successives 1998/1999 et 2000/2002.

L'historique de la société peut être décomposé comme suit :

> 1985-1992 : une société pionnière dans la recherche holographique

1985, Hologram. Industries fut l'une des premières sociétés en France et dans le monde, ayant pour objet l'application commerciale de l'imagerie holographique. De 1985 à 1992, les efforts d'application de l'holographie visaient essentiellement la communication et la publicité.

Pendant cette première phase, les recherches d'Hologram. Industries portèrent surtout sur les images tridimensionnelles. A partir de 1989, la société développa les techniques de production en grande série par estampage.

Ce sont ces techniques qui forment la base du métier actuel d'Hologram. Industries.

> 1993-1996 : le développement des composants optiques d'authentification

Au cours de cette seconde phase, la société entama le développement des produits nécessaires à la conquête d'une position significative sur le marché des composants optiques d'authentification, pour lequel la Société anticipait la forte croissance à venir.

Durant cette phase, une partie des produits aujourd'hui utilisés dans le domaine de la sécurité furent mis au point. Un important effort de R&D fut maintenu dans le domaine des composants optiques et de leur production.

Ces efforts allèrent de pair avec une stratégie de développement commercial. La société acquit ses premiers succès commerciaux à l'export. La société s'implanta à l'étranger durant cette période, avec l'ouverture d'une filiale en Pologne et la mise en place d'un réseau d'agents.

> 1997-1998 : phase d'investissement

La société ayant acquis un grand nombre de références et ayant affirmé sa compétence technologique sur le marché de l'hologramme de sécurité, a décidé son installation en septembre 1997 dans de nouveaux locaux comportant une réserve foncière importante, lui permettant le développement de la production dans un cadre de haute sécurité. Elle donne à la société la possibilité de réaliser un plan de développement ambitieux qui repose sur l'intégration industrielle sous un même toit de tâches au préalable sous-traitées, sur une amélioration de la productivité et sur l'augmentation de la capacité de production de produits à forte valeur ajoutée.

La société a été introduite à la bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998. Les fonds levés ont permis de poursuivre et d'amplifier le développement industriel et commercial.

> 1999 : décollage

Entre 1998 et le début de l'année 1999, la société a concrétisé son plan de développement industriel. La capacité de production a été largement augmentée et l'introduction de nouvelles techniques a permis une plus grande intégration des productions.

En particulier, la métallisation de couches réfléchives transparentes a donné accès à la production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.

> 2000 à ce jour : poursuite du développement

L'année 2000 a été pour Hologram. Industries une année de consolidation. La société a entrepris une nouvelle étape dans l'augmentation de sa capacité de production : doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.

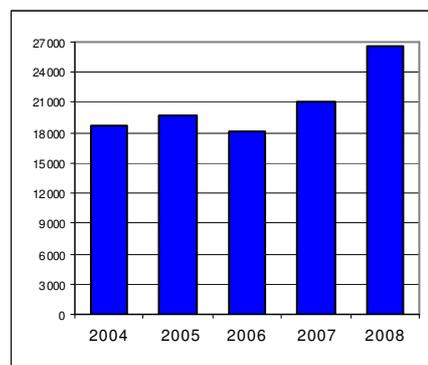
Ce plan de développement industriel a été poursuivi en 2001 et 2002 : un certain nombre d'équipements nouveaux ont été mis en service, la majeure partie devenant opérationnelle fin 2002 / début 2003.

Fruit de plusieurs années de recherche, la Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération : Diffraction Identification Devices (DID®). Ce produit de haute sécurité reste à ce jour sans équivalent sur le marché.

Afin de renforcer significativement sa capacité d'innovation, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique.

En mars 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société Advestigo, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites.

Le développement commercial a été fortement accentué depuis 2004. Le Groupe est aujourd'hui un des tous premiers acteurs mondiaux de solutions optiques de sécurité. Le chiffre d'affaires a évolué comme suit (en milliers d'euros) :



5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés

Après une première période de développement de sa capacité industrielle en 1998, la Société s'est déployée sur une nouvelle extension en 2000, portant la surface du site de production à 5 000 m². Des investissements industriels importants ont été réalisés depuis cette époque.

Les investissements de la Société portent essentiellement sur les machines de production (estampage, métallisation, finition et enduction) et sont destinés à :

- > accroître la capacité de production de la société afin de répondre à l'augmentation des volumes vendus ;
- > remplacer les équipements menacés d'obsolescence afin de maintenir son avance technologique ;
- > intégrer en interne des processus précédemment sous-traités, afin de maîtriser la qualité et/ou les coûts associés.

Il faut noter que la société conçoit et fabrique une partie de son matériel de production, ainsi que des équipements à destination de son laboratoire. Ces équipements sont amortis à compter de leur date de mise en service selon les règles applicables aux autres équipements de même nature.

Le tableau ci-dessous présente nos investissements non financiers consolidés pour les exercices 2006, 2007 et 2008. Les investissements correspondent principalement à des investissements de maintien (maintien ou remplacement des équipements existants). Les investissements de développement internes permettent d'améliorer la productivité ou bien d'augmenter les capacités de production existantes. Il n'a pas eu d'acquisition d'actifs industriels ou financiers externes sur cette période.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Immobilisations incorporelles	152	106	110
Immobilisations corporelles	2 462	2 750	817
Total	2 614	2 856	927

Les investissements sont principalement financés par la trésorerie disponible du Groupe. Néanmoins, une partie des investissements industriels a été refinancée en location-financement sur 2007 (1 617 K€) et sur 2006 (333 K€).

Par ailleurs, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics pour un montant total de 0,5 M€.

5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2009

Investissements financiers :

La Société poursuit une politique ciblée de croissance externe. Dans le cadre de sa stratégie de diversification horizontale, le Groupe a procédé le 6 mars 2009 à l'acquisition de 100 % de la société Advestigo, pour un prix d'acquisition maximum de 4,5 M€, dont un versement en numéraire à hauteur de 0,5 M€ à la date de signature du contrat d'acquisition, et des compléments de prix conditionnels pour le solde. A la date du présent document de référence, la Société n'a pris aucun autre engagement ferme d'investissement.

Investissements industriels :

La Société investit annuellement de manière récurrente de l'ordre d'un million d'euros pour maintenir son équipement industriel. La Société a néanmoins initié une série d'investissements plus conséquents depuis 2007. Les investissements industriels devraient s'élever à nouveau à plus de 2 M€ sur 2009.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Activité du Groupe

L'activité d'Hologram. Industries reste focalisée sur la conception, la fabrication, et la commercialisation de composants optiques d'authentification de haute sécurité, notamment grâce aux applications holographiques. Ce positionnement évolue vers une offre de solutions globale, incluant une offre complémentaire de services associés.

L'hologramme est une image immédiatement identifiable à l'œil nu, ayant la propriété de diffracter la lumière selon les couleurs de l'arc-en-ciel, en animation ou en relief. Ses caractéristiques en font un élément impossible à reproduire par les techniques de reprographie les plus avancées. Les technologies complexes et nombreuses à mettre en œuvre pour la création et la fabrication d'hologrammes en font des éléments très résistants à la contrefaçon. L'hologramme s'applique facilement, de façon industrielle sur des supports les plus variés (papier, carton, plastique).

La société se positionne sur trois marchés principaux :

- l'identification des personnes : carte d'identité, passeports, permis de conduire...
- la protection des véhicules : certificats d'immatriculation, vignettes...
- l'authentification des produits de marque : produits pharmaceutiques, cigarettes, alcool...

Le Groupe a développé la première technologie de troisième génération disponible sur le marché, la technologie DID®, qui représente une part supérieure à 26 % de l'activité en 2008 (17% sur 2007).

6.2. Marché de l'holographie de sécurité

Les pertes mondiales dues à la contrefaçon et à la falsification de produits de marque, de documents d'identité, de monnaie sont estimées à plus de 400 milliards d'euros. En constante croissance, la contrefaçon industrielle représente aujourd'hui un fléau international, estimé à 9% du commerce mondial.

La société s'adresse à trois marchés bien spécifiques :

> Les documents fiduciaires

Billets de banque, tickets et billetterie sportive, chèques, cartes bancaires, pour lesquels elle propose sa gamme Optofoil® de films de marquage à chaud.

> La protection des documents d'identité

Cartes d'identité, permis de conduire, passeports, visas, certificats d'immatriculation... pour lesquels la gamme Optoseal® a été développée. Ces films holographiques transparents sont destinés à être laminés sur les documents, permettant ainsi à la fois leur authentification et leur protection.

> L'authentification des produits de marques

Produits de luxe, produits pharmaceutiques, cigarettes, montres, alcools, pièces détachées industrielles, vêtements auxquels la gamme Optoproof® propose des étiquettes holographiques adhésives qui peuvent également intégrer des éléments de traçabilité.

Les marchés de l'authentification des produits de marque et de la sécurité des documents fiduciaires ou d'identité ont pour point commun l'expression par les clients d'une haute exigence qualitative en matière d'image optique. Toutefois, chacun de ces deux secteurs possède des caractéristiques propres.

6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires

L'expansion du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires est favorisée par trois tendances générales :

> L'accroissement des déplacements internationaux augmente les risques de terrorisme, ou au développement du crime organisé. Cette menace constitue désormais une préoccupation majeure des gouvernements et nécessite le renforcement des moyens d'authentification des documents d'identité. Cette tendance a notamment appelé l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) à procéder à une redéfinition des normes pour les documents de voyage, et préconise l'utilisation d'hologrammes de sécurité. De son côté, l'Union européenne recommande l'utilisation « d'éléments optiques variables » sur tous les documents de voyage européens depuis 2005 ;

> Les avancées technologiques en matière de reprographie ont contribué au développement de la contrefaçon (vulgarisation des scanners de bureau, photocopieurs couleurs et des systèmes de P.A.O.) ;

> La pérennité des choix opérés par les administrations lorsqu'elles ont décidé l'utilisation des composants optiques de sécurité. Ce phénomène génère une récurrence du chiffre d'affaires chez les industriels de l'holographie, phénomène très sensible chez Hologram. Industries.

Ainsi, l'utilisation traditionnelle du filigrane ou des techniques d'impression haute définition n'est plus considérée comme suffisante par les imprimeurs fiduciaires. Dans ce contexte, des technologies complémentaires comme la biométrie et la protection des données visuelles par des hologrammes s'imposent aujourd'hui pour leur efficacité à protéger des documents ou des produits de valeur contre la contrefaçon et la falsification.

6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque

L'expansion du marché de l'authentification des produits de marque est favorisée par quatre tendances générales :

> La mondialisation des échanges qui accroît le développement de la contrefaçon. Les marques présentes à l'échelon mondial doivent sophistiquer les moyens de lutte contre la contrefaçon ;

> la capacité de l'hologramme à contribuer à l'esthétique et à la valorisation de l'image du produit en accentuant le caractère authentique ;

> l'enjeu financier de la contrefaçon, qui représente des pertes importantes pour les industriels de produits de marque ;

> l'extension du phénomène de la contrefaçon à tous les produits de marque et pas seulement aux produits de luxe. La contrefaçon des produits de luxe ne représente que de l'ordre de 10% du total des produits contrefaits. Dans certains cas (produits pharmaceutiques et cosmétiques, produits d'équipement), la lutte contre la contrefaçon comporte ainsi un enjeu sanitaire, dès lors que le phénomène est susceptible de mettre en danger la vie des hommes. Un organisme tel que la Food and Drug Administration a ainsi publié en février 2004 un rapport selon lequel elle explique que la totalité des emballages pharmaceutiques devra à terme être traçable et authentifiable. Selon l'OMS, la contrefaçon de médicaments touche 6% du marché mondial.

6.5. Evolution des marchés :

Les hologrammes de sécurité représentent aujourd'hui environ 60 % du marché total des hologrammes. Dans son rapport sur le marché de l'holographie publié en 2002, Reconnaissance International prévoit une croissance du marché des hologrammes de sécurité de l'ordre de 10% par an. Le développement des marchés fiduciaires et d'identité devrait être supérieur à celui de la protection des marques.

Ainsi, dans la foulée de la décision américaine d'imposer aux ressortissants des pays exemptés de visa de se doter d'un passeport biométrique pour entrer aux USA, Bruxelles a décidé fin 2004 d'imposer pour les pays membres de l'espace de Schengen l'insertion sur les prochains passeports européens d'identifiants biométriques. Nombre de pays ont également mis en chantier des projets de refonte de leurs autres documents d'identité (cartes d'identité, permis de conduire,...).

Par ailleurs, les nouvelles générations de billets de banque intègrent maintenant un hologramme.

6.6. Positionnement de la Société sur son marché

Le positionnement d'Hologram. Industries est spécifique dans l'univers de l'holographie, il repose sur les facteurs-clés de succès suivants :

- > un positionnement exclusif dans la fabrication de solutions optiques de haute sécurité,
- > une capacité à innover et à gérer des projets de développement lui permettant d'anticiper les besoins du marché en proposant des produits adaptés,
- > une puissance de recherche et développement lui permettant de garder une avance technologique certaine, illustrée par le gain de références prestigieuses.

Selon le management, la croissance future de la Société repose sur quatre éléments principaux :

- > Sa capacité d'étude et de gestion de projets industriels
 - conception graphique et optique
 - conception des produits (matériaux et chimie)
- > La maîtrise technologique de toutes les étapes de production
 - production de films estampés
 - enduction (évaporation sous vide et adhésifs)
 - finition
- > Une image haut de gamme, renforcée par des qualifications sécuritaires répondant aux exigences des principaux donneurs d'ordre internationaux,
- > Un positionnement de produits innovants : gammes Optofoil[®], Optoseal[®] et Optoproof[®], ou d'effets optiques de nouvelle génération (DID[®]).

6.7. Produits et services du Groupe

Les matrices (matrices et frais de conception)

Chaque nouveau contrat entraîne la fabrication d'une matrice holographique. Dans la majorité des cas, Hologram. Industries conserve par contrat le copyright de l'image optique et la propriété de la matrice.

Le chiffre d'affaires de la société intègre dans ce cas, une facturation de frais de création de l'image optique et des composants, facturation effectuée après le retour du bon à tirer validé par le client.

Dans certains cas exceptionnels, la matrice est acquise par le client. La société n'en détient plus la propriété ni le copyright. Il peut alors être prévu le versement de royalties par le client en fonction de l'utilisation de la matrice par Hologram. Industries ou par d'autres industriels pour la production en grande série des hologrammes.

Les composants optiques de sécurité

Communément appelés hologrammes, les composants optiques de sécurité résultent de la combinaison d'images holographiques ou micro-lithographiques interférentielles avec un support de transfert. Les produits sont donc livrés aux clients sous forme de bobines d'étiquettes (gamme Optoproof®), de films de marquage à chaud (gamme Optofoil®) ou de films de laminage (gamme Optoseal®).

La facturation est en général effectuée à l'unité d'hologrammes, ou au mètre linéaire dans le cas de pistes holographiques.

Le prix de vente par la société s'échelonne entre une fraction de centimes et au-delà de l'euro par hologramme en fonction de la dimension et de la complexité du produit.

La société dispose d'une gamme étendue d'images optiques :

- > images optiques de type hologrammes traditionnels (effets de 3D) : Diagram® ;
- > images optiques de très haute définition basée sur une technologie de pointe (la micro-lithographie interférentielle) : Alphagram® ;
- > images optiques de nouvelle génération mettant en œuvre des nanostructures métalliques : POLAnote® et POLAmark®
- > images optiques de nouvelle génération reposant sur une technique novatrice de matériaux nano-composites : DID® et CHROMOMark®

6.8. Fabrication

La fabrication des hologrammes de haute sécurité est intégralement réalisée sur son site de Bussy-Saint-Georges. La conception du site industriel a été réalisée afin de satisfaire aux normes de sécurité les plus strictes exigées par les principaux clients du Groupe (formalisées notamment par le groupement Carte Bancaire et la Banque Centrale Européenne). Les procédures de production répondent aux normes requises pour la production de composants optiques de sécurité. La Société a en particulier été agréée par la Banque Centrale Européenne pour la production d'hologrammes pour billets de banque et a été certifiée selon le référentiel CWA 14641:2003 des grands donneurs d'ordre du secteur de l'impression sécuritaire INTERGRAF.

Divisée en plusieurs ateliers, la production est placée sous la responsabilité du Directeur Technique.

Les étapes décrites ci-dessous présentent de façon sommaire le processus de fabrication :

- > L'électroformage : atelier où matrices et clichés sont fabriqués et dupliqués par des procédés électrochimiques.
- > L'estampage : procédés du type offset au cours duquel l'hologramme est transféré sur un film polyester.
- > L'enduction / métallisation / démétallisation :

Métallisation sous vide : le film estampé est enduit d'une très fine couche de métal ou d'oxyde ou sulfure métallique afin d'augmenter la luminosité de l'hologramme par intensification de la diffraction de la lumière.

Démétallisation : le métal est enlevé sélectivement afin de lui donner un effet " d'impression " et ainsi d'augmenter l'esthétique et la sécurité du produit.

Enduction d'adhésifs : il s'agit de déposer des couches d'adhésifs, soit permanents, soit réactivables à chaud.

> La finition / découpe / refente : les films holographiques sont découpés, numérotés, et transformés en bobinots ou planches, directement utilisables par nos clients.

> Contrôle / édition / emballage : contrôle qualité et numérotation.

Toutes ces opérations sont réalisées dans l'unité intégrée de production que possède la société.

> Le studio de conception et le laboratoire holographie : ils constituent des points-clés du processus de fabrication. Hologram. Industries a porté une attention particulière à l'équipement et à l'organisation de ces entités.

Le studio est l'unité qui réalise le graphisme des hologrammes et définit les effets optiques de sécurité. Un responsable du studio assisté de trois graphistes, propose aux clients, en collaboration avec le responsable du laboratoire holographie, différents projets d'hologrammes.

Le laboratoire est l'unité qui réalise la production des matrices : gravure, laser, remontage (recombining) des images, réalisation des matrices de production par électroformage.

Dans le domaine de la duplication et de la production en séries de films, la société dispose d'une bonne maîtrise du processus industriel.

6.9. Concurrence

Un grand nombre d'intervenants sont présents sur le marché mondial de l'holographie. Cependant, la Société estime que dans le domaine de la haute sécurité, seul un petit nombre de sociétés constitue l'univers concurrentiel d'Hologram. Industries.

La société estime que, du fait de leur présence sur les segments de marché de l'authentification et de la sécurité, moins d'une dizaine de sociétés sont susceptibles de la concurrencer à l'échelon mondial. Parmi ces dernières, on peut citer :

<u>Raison sociale</u>	<u>Pays</u>
De La Rue	GB
American Bank Note Holographics (ABNH)	USA
Kurz / O.V.D. Kinegram	Allemagne / Suisse
Opsec (ex AOT)	GB / USA
Crown Roll Leaf	USA
Holopack	USA (continent Américain)
Hologramas de Mexico	Mexique (essentiellement actif en Amérique Latine)
Optaglio	GB

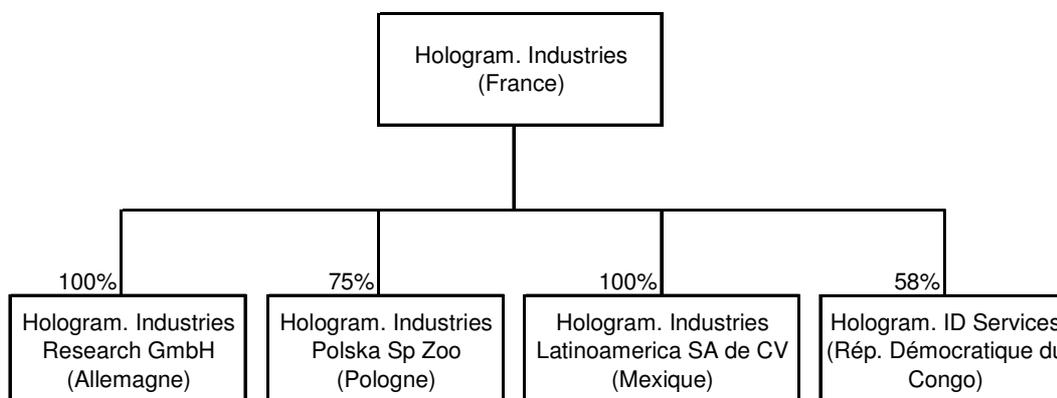
Les principaux concurrents d'Hologram. Industries sont :

- DE LA RUE HOLOGRAPHICS, filiale du leader mondial de l'impression de sécurité (la société fabrique les billets de banque de plusieurs pays), qui, à la différence des autres imprimeurs de sécurité, intègre une unité holographique (*informations financières non disponibles*) ;
- ABNH Inc : société basée aux Etats-Unis, dont la principale activité concerne la production d'hologrammes au profit des sociétés de cartes de transaction (MasterCard et Visa). Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 23,7 millions de \$ sur les neuf premiers mois de 2007 (*source ABNH*). Cette société a été rachetée par le groupe JDSU en décembre 2007 ;
- Opsec, née de la fusion de Applied Holographics en Angleterre et de Opsec aux Etats-Unis, cette société est présente sur l'ensemble du marché de l'holographie, et notamment dans le packaging. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 33,0 et 18,9 millions de £ au 31 mars 2008 (12 mois) et au 30 septembre 2008 (6 mois) respectivement (*source Opsec*) ;
- LEONARD KURZ, entreprise allemande spécialisée dans la production de machines et de films d'enduction qui possède un département de fabrication de composants holographiques. Cette société fabrique la majeure partie des hologrammes pour les billets de banque (*informations financières non disponibles*) ;
- O.V.D. Kinegram (filiale de Léonard Kurz depuis 1999, anciennement Landis & Gyr), le produit Kinegram a obtenu plusieurs marchés de référence dans le domaine de la haute sécurité fiduciaire (visa Schengen, billets de banque).

Compte tenu de la nature du marché de l'holographie de haute sécurité, et notamment du caractère confidentiel de ses applications, il n'existe pas à notre connaissance de statistiques fiables permettant d'évaluer la part de marché des différents acteurs.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2008 et relations mère-filiales



7.1.1. Hologram. Industries Polska

Hologram. Industries détient 75 % du capital social de cette société de commercialisation de droit polonais depuis le 12 septembre 1994, dont le siège social est sis à Wroclaw. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 7,6 M€ sur 2008, contre 7,2 M€ sur 2007. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 2 M€ sur l'exercice, contre 1,6 M€ en 2007. L'effectif de la filiale au 31/12/08 s'élève à 2 personnes.

7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica

Depuis le 30 mai 2001, Hologram. Industries détient 100% du capital social de cette société de commercialisation basée au Mexique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,6 M€ sur 2008, contre 0,7M€ sur 2007. Le résultat opérationnel courant était de -0,1 M€ sur les exercices 2008 et 2007.

La Société a consenti, fin 2004 un abandon de créance d'un montant de 0,9 M€, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

7.1.3. Hologram. Industries Research GmbH

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition à effet 1^{er} janvier 2006 de 100% des parts sociales de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1,4 M€ sur 2008 (dont 1,1 M€ de facturations interco), contre 1,2 M€ sur 2007 (dont 1 M€ de facturations interco). Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,3 M€ sur l'exercice, contre 0,1 M€ sur 2007. L'effectif de la filiale au 31/12/08 s'élève à 8 personnes.

7.1.4. Hologram. Identification Services Sprl

Hologram. Industries détient 58% du capital social de cette société basée en République Démocratique du Congo depuis le 20 janvier 2006. L'activité opérationnelle de cette filiale, qui consiste à assurer l'informatisation de l'état civil et la délivrance de documents officiels sécurisés pour la communauté urbaine de Kinshasa, a commencé en mai 2006. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,9 M\$ sur 2008, contre 0,6 M\$ sur 2007, pour une perte opérationnelle de 0,2 M\$ sur 2008, contre une perte de 0,3 M\$ sur 2007. L'effectif de la filiale au 31/12/08 s'élève à 57 personnes.

7.1.5. Hologram. Authentication Labels Technologies Sprl

Les conditions de lancement effectif des opérations n'ayant pu être réunies, le projet portant sur la mise en œuvre et l'exécution d'un programme de lutte contre la contrefaçon et le piratage des droits d'auteur en RDC a été abandonné. En conséquence, les parts sociales de la société ont été cédées, à titre gratuit, sur l'exercice.

7.1.5. Participations

Hologram. Industries détient une participation minoritaire à hauteur de 10% dans la société Hologram Maroc sans activité à ce jour.

7.1.6. Relations mère-filiales

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

En milliers d'euros :

Données consolidées (sauf dividendes)	Société cotée	Pologne	Mexique	Allemagne	RDC	Total
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	6 867	9	1	58	26	6 961
Endettement financier hors groupe	2 244	-	-	-	-	2 244
Trésorerie au bilan	8 180	1 468	77	280	40	10 045
Flux de trésorerie lié à l'activité	4 793	2 038	(31)	154	49	7 003
Dividende versé dans l'exercice	(1 053)	(1 231)	-	-	-	-

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

La société mère conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité, sur son site de Bussy Saint Georges (77). Ce site intègre également une activité de holding, comprenant l'essentiel des fonctions de support au profit de ses filiales. Les locaux industriels sont pris en location auprès de la SCI Bussy Industries au moyen d'un contrat à échéance août 2012.

8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (vernis et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la société est une « installation classée » soumise à déclaration auprès de la Préfecture.

Consommation d'énergie

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Consommation d'énergie électrique (kwh)	1 815 073	1 568 464
Consommation d'eau (m3)	7 306	14 170

La réduction de la consommation d'eau s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction de l'empreinte des activités du Groupe sur l'environnement. Ainsi, il a notamment été procédé sur

l'exercice 2008 à l'acquisition d'équipements de refroidissement permettant de faire circuler l'eau en circuit fermé, et d'un laser moins puissant.

Gestion des déchets

La gestion des déchets commence dès la conception des procédés de fabrication, étudiés pour limiter au maximum le taux de gâche.

La société génère des déchets « communs » tels que les déchets ménagers mais aussi, de part son activité sécuritaire, des déchets devant être incinérés ou broyés. L'incinération étant une activité polluante, ces déchets sont traités par une société extérieure. Les déchets sont systématiquement l'objet d'un broyage au sein de l'unité de production.

La société utilise d'autre part des solvants et produits chimiques stockés dans des endroits spécifiquement adaptés. Après utilisation, ces produits sont récupérés par des entreprises spécialisées dans le traitement des substances présentant un risque environnemental, dans le respect des procédures et normes en vigueur.

La Société a mis en place un tri sélectif permettant le recyclage du papier, des piles et des huiles usagées.

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Déchets incinérés (tonnes)	134	135
Déchets chimiques (tonnes)	24,3	27,7

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

9.1.1. Eléments bilantiels et ratios

L'actif net au 31 décembre 2008 s'élève à 17,8 M€, et peut se synthétiser comme suit (en M€)

	<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>
Actifs non courants	7,0	Minoritaires	0,2
Actif courants	9,9	Passifs non courants	2,4
Disponibilités	10,0	Passifs courants	6,5

La société dispose toujours d'un important levier d'endettement. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) reste stable à -44% au 31/12/07 et au 31/12/08.

Le taux de rentabilité économique reste élevé et s'établit à 44%. On peut décomposer ce ratio comme suit :

- un taux de profitabilité opérationnelle de 17,1% (résultat opérationnel courant retraité de l'impôt normatif – rapporté au chiffre d'affaires).
- Une rotation des capitaux investis de 2,6 (chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés).

9.2. Résultat

9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2008 par rapport à 2007

<i>en M EUR</i>	2008	Var. %	2007	% du CA	Var. 2008 / 2007
Chiffre d'affaires	26,6	100%	21,1	100%	5,6
Consommations matières	(3,6)	-13%	(3,1)	-15%	(0,5)
Marge brute	23,1	87%	18,0	85%	5,1
Autres produits d'exploitation	1,3		1,0		0,3
Charges de personnel	(7,4)	-28%	(6,6)	-31%	(0,7)
Autres achats et charges externes	(7,7)	-29%	(5,9)	-28%	(1,8)
Impôts et taxes	(0,8)	-3%	(0,7)	-3%	(0,2)
EBIT DA	8,5	32%	5,8	27%	2,7
Dotations aux amortissements	(1,7)	-6%	(1,3)	-6%	(0,4)
Dotations nettes aux provisions	(0,0)	0%	0,0	0%	(0,1)
Résultat opérationnel courant	6,8	26%	4,5	21%	2,3
Coût de l'endettement financier net	0,4	1%	0,2	1%	0,2
Résultat opérationnel	7,2	27%	4,7	22%	2,5
Eléments non récurrents	-	0%	-	0%	-
Impôts sur les résultats	(2,1)	-8%	(1,3)	-6%	(0,9)
Résultat net ensemble consolidé	5,1	19%	3,5	16%	1,6
Intérêts minoritaires	0,4	1,4%	0,3	1,5%	0,1
Résultat net part du groupe	4,7	18%	3,1	15%	1,6
Résultat net par action (en EUR)	0,92		0,58		0,34

9.2.2. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	Variation
Premier trimestre	5,3	4,8	10%
Deuxième trimestre	7,1	4,7	50%
Troisième trimestre	7,0	5,0	39%
Quatrième trimestre	7,3	6,6	11%
Total	26,6	21,1	26%

L'exercice 2008 a été marqué par une forte accélération du développement commercial.

Les facturations du quatrième trimestre 2008 ont atteint 7,3 M€, soit un niveau d'activité historique pour le Groupe, en progression de +11% par rapport à son précédent record d'activité enregistré au quatrième trimestre 2007 (6,6 M€).

Avec un niveau de facturation de 12,4 M€, le premier semestre 2008 a enregistré une progression de 30% par rapport à la même période sur 2007. Au deuxième semestre, la croissance s'est poursuivie avec un volume d'affaires de 14,3 M€, en progression de 23% par rapport au deuxième semestre 2007.

Parallèlement, la dynamique de nouvelles affaires sur 2008 est restée soutenue, avec un volume d'affaires réalisé par de nouveaux contrats de 7,0 M€ (3,3 M€ sur 2007).

Au global, le chiffre d'affaires du groupe à fin décembre 2008 s'établit à 26,6 M€, en progression de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires réalisé sur 2008 par la société et ses filiales peut se synthétiser comme suit (par origine de facturation) :

France	17,6 M€
Pologne	7,6 M€
Autres	1,4 M€
Total	26,6 M€

9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008		2007	
Europe de l'Ouest	8,6	32%	7,7	36%
Europe de l'Est	7,6	28%	7,3	35%
Moyen Orient, Afrique	1,5	6%	1,3	6%
Amériques	2,7	10%	2,3	11%
Asie / Pacifique	6,3	24%	2,5	12%
Total	26,7	100%	21,1	100%

Hologram. Industries réalise 80 % de son chiffre d'affaires hors de France. Conséquence des efforts commerciaux engagés les années précédentes, le rééquilibrage géographique de l'activité s'est poursuivi. Toutes les zones géographiques ont connu une croissance à deux chiffres, à l'exception de l'Europe de l'Est (+4 %).

L'Europe de l'Ouest représente 32 % de l'activité totale, en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2007. La variation observée sur la zone Europe de l'Ouest s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires réalisé en Allemagne. La France représente 20% du total contre 25% l'année précédente.

L'Europe de l'Est représente désormais 28 % du chiffre d'affaires global (contre 35% en 2007). Le chiffre d'affaires réalisé en Pologne a connu une progression de 0,4 M€ à 7,6 M€ (7,2 M€ en 2007).

L'activité hors Europe représente désormais 40 % du chiffre d'affaires, contre 29% en 2007. Le relais géographique de croissance le plus dynamique a été la zone Asie, avec un niveau d'activité de 2,5 fois supérieur à celui de l'année précédente (6,3 M€ contre 2,5 M€). Cette zone représente désormais 24 % du chiffre d'affaires, contre 12 % l'année précédente.

9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

<i>(en millions d'euros)</i>	2008		2007		Variation
Identité des personnes	12,2	46%	7,1	34%	5,1
Identification des véhicules	7,6	29%	7,3	35%	0,3
Documents fiduciaires	0,8	3%	1,5	7%	(0,7)
Protection des marques	4,3	16%	3,8	18%	0,5
Autres	1,8	7%	1,4	7%	0,4
Total	26,6	100%	21,1	100%	5,6

A l'exception du secteur fiduciaire, qui comprenait une affaire non récurrente sur 2007, tous les autres secteurs sont en croissance. L'activité documents d'identité s'est élevée à 12,1 M€ sur 2008, en croissance de 70% par rapport à 2007 (+5,1 M€). Cette croissance s'explique principalement par le gain et la montée en puissance de nouveaux passeports sur l'Asie (Indonésie et Philippines).

L'activité identification des véhicules progresse de 0,3 M€, ce qui s'explique par la bonne tenue du nombre des immatriculations en Pologne.

Le segment protection des marques est en progression de 0,5 M€ (4,3 M€ sur 2008 contre 3,8 M€ sur 2007).

Enfin, la variation du segment « Autres » de 0,4 M€ s'explique notamment par la hausse de l'activité réalisée par Hologram. Industries Research, dont les refacturations d'études pour compte de tiers sont passées de 0,2 M€ sur 2007 à 0,3 M€ sur 2008, et par l'activité d'Hologram. Identification Services.

9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net

9.2.3.1. Marge brute

Les consommations de matières, retraitées de l'effet de la production stockée et de la production immobilisée s'élèvent à 13,4 % du chiffre d'affaires sur 2008, contre 14,7 % sur 2007. L'amélioration de la marge brute (130 pb) s'explique principalement par les gains de rendements industriels réalisés (120 pb).

9.2.3.2. Résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	S1-2008	S2-2008	2008
Chiffre d'affaires	12,4	14,3	26,6
Résultat opérationnel courant	3,1	3,7	6,8
% du CA	25,4%	25,7%	25,6%

Le taux de rentabilité opérationnelle reste fortement corrélé au niveau d'activité. Ainsi, au delà d'un point mort estimé à 15 M€, le Groupe génère une marge sur coûts variables élevée. Cet effet a joué pleinement puisque la marge opérationnelle s'est élevée à plus de 25% sur l'ensemble de l'année, en dépit de la poursuite des dépenses de R&D (à 2,3 M€, en progression de +22% par rapport à 2007) et d'une politique ambitieuse d'investissements industriels.

Les charges de personnel, ajoutées au coût des intérimaires, passent de 7,0 M€ sur 2007 (33,2 % du chiffre d'affaires) à 8,0 M€ sur 2008 (30,2 %). La variation de la masse salariale s'explique principalement par l'augmentation du volume d'activité, par les recrutements réalisés dans les fonctions commerciales et d'industrialisation, et par des primes collectives liées à la performance économique (l'exercice 2007 n'avait donné lieu à l'attribution que d'une partie de ces primes). L'effectif moyen pondéré permanent (hors intérim) passe de 172 personnes en 2007 à 184 personnes sur 2008.

La variation des autres achats et charges externes se rationalise principalement par la hausse des charges commerciales et industrielles variables.

Les dotations aux amortissements passent de 1,3 M€ sur 2007 à 1,7 M€ sur 2008, ce qui s'explique par le retour à un niveau d'amortissement plus normatif sous l'effet de la hausse du niveau des investissements réalisés en 2007 et 2008.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel courant passe de 4,5 M€ en 2007 à 6,8 M€ sur 2008, en progression de 50%. La marge opérationnelle courante passe de 21,4 % sur 2007 à 25,6 % sur 2008.

9.2.3.3. Résultat net

Le taux apparent d'imposition sur les bénéfices s'élève à 29 % sur 2008, contre 27 % sur 2007.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé – Part du groupe ressort à 4,7 M€ sur 2008 (17,7 % rapporté au chiffre d'affaires), contre 3,1 M€ sur 2007, soit un résultat net par action de 0,92 € (0,58 € en 2007).

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

La variation de la structure financière s'analyse comme suit :

	<u>EMPLOIS</u>		<u>RESSOURCES</u>
Investissements nets	2,3 M€	Capacité d'autofinancement	8,6 M€
Distribution dividendes	1,5 M€		
Rachat d'actions propres	2,9 M€		
Impôts versés	1,7 M€		
Variation du BFR	- M€		
Trésorerie à la clôture	<u>10,0 M€</u>	Trésorerie à l'ouverture	<u>9,8 M€</u>
TOTAL	18,4 M€	TOTAL	18,4 M€

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier net et impôt) du groupe s'élève à 8,6 M€ sur 2008, en hausse de 2,5 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la société, intégrant la variation du BFR et l'impôt versé, a généré des flux excédentaires à hauteur de 7,0 M€. Le cash généré sur la période a été utilisé principalement pour le financement des investissements industriels (2,3 M€), la distribution de dividendes pour 1,5 M€ et le rachat d'actions propres pour 2,9 M€. Au global, la trésorerie positive du groupe est stable. Nette de l'endettement, la trésorerie passe de 7,4 M€ sur 2007 à 7,8 M€ sur 2008.

Compte tenu de cette situation (voir note 3.29.4. des comptes consolidés), la Société n'anticipe pas d'élément remettant en cause sa capacité à honorer ses obligations et engagements contractuels tels que décrits dans la note 3.27 annexée aux comptes consolidés.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le marché de l'holographie de sécurité se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle et par des normes industrielles évolutives. Pour le marché sur lequel se positionne la Société, l'innovation permanente en terme d'offre produits et solutions associées est une condition nécessaire au développement de son activité.

Pour le Groupe, il s'agit de conserver son avance technologique, ce qui nécessite de multiples projets d'étude en R&D. Les points d'entrée à l'innovation sont d'une part l'observation attentive des différents secteurs du marché, en particulier l'analyse des solutions concurrentes, et d'autre part, les technologies de base spécifiques de l'entreprise, à partir desquelles peuvent être utilisées et développées des solutions innovantes.

Par essence et compte tenu de la nature de leur activité, les sociétés de ce secteur ne rendent pas publics leurs savoir-faire ou technologies, chaque développement de produit exige donc de suivre l'intégralité du processus de recherche et développement en interne.

L'effort de la Société en matière de recherche et développement est au croisement de multiples domaines.

La fabrication de films holographiques repose sur la maîtrise de procédés très divers : outre l'optique, pour la réalisation des images, il convient de faire des développements en chimie, par exemple pour les adhésifs et les vernis, mais également acquérir et développer des connaissances en matériaux souples (destructibilité, estampage, découpe,...), en métallisation sous vide (évaporation d'aluminium, sublimation thermique,..), en procédés (marquages indélébiles, codage,...) et en ingénierie (études de procédés spécifiques,...).

Les étapes d'une recherche ou d'un développement peuvent impliquer toutes les compétences de l'entreprise.

L'origination des images holographiques et les nouveaux effets visuels : les designers du Studio ont une contribution à certains développements du visuel, ils ont en effet la responsabilité, en étroite collaboration avec le laboratoire d'optique, de valider les concepts visuels en termes de reconnaissance aisée par le public et de sécurité.

Le Laboratoire d'optique consacre une partie de ses ressources à mettre au point ou à améliorer des effets optiques, toujours dans le domaine des applications pour la sécurité. Le laboratoire ne travaille pas dans le domaine de l'holographie traditionnelle, telle qu'elle peut exister dans certains laboratoires publics, mais est spécialisé dans la création de réseaux de diffraction d'imagerie holographique résistants à la contrefaçon.

Il s'agit-là d'un savoir-faire infiniment moins répandu que celui des hologrammes traditionnels et qui a acquis tout son sens dans les domaines de la protection des billets de banque et des documents d'identité. Ainsi, les réseaux DID® développés expérimentalement par Hologram. Industries, ont permis, entre autres, de créer les images holographiques protégeant les nouvelles générations de passeports.

Le Laboratoire de R&D Chimie se consacre à la formulation de vernis et d'adhésifs : adhésifs thermo-réactivables par marquage à chaud, vernis de protection...

Le service Procédés et les Chefs de Projets ont une expertise des matériaux et de leur mise en œuvre. Les ingénieurs et techniciens de ces services prennent en charge certains projets de R&D.

Grâce à une organisation souple de l'entreprise, Hologram. Industries peut mettre à disposition des moyens techniques et industriels pour l'expérimentation de prototypes issus des cycles de recherche et développement.

L'expérimentation est donc réalisée sur les équipements de fabrication avec le soutien des techniciens experts. Les équipements de fabrication sont d'ailleurs conçus avec un maximum d'options, rendant possible la mise au point de futurs produits, non forcément anticipés au moment de l'investissement.

Les projets sont confiés à des ingénieurs ou à des responsables techniques experts, pour des développements spécifiques dans leur domaine d'expertise.

Les études de développement sont prises en charge par l'ingénieur responsable, ou par un responsable technique (ingénieur procédé, ingénieur de fabrication,...), qui dans ce cas aura la même responsabilité qu'un ingénieur de recherche pour le développement considéré.

Cette organisation par projets permet d'appréhender dès le départ d'une étude, quels sont les problèmes posés par la réalisation d'un nouveau produit, et ce à toutes les phases, depuis la recherche des matériaux jusqu'à l'industrialisation.

Les équipes R&D et projets gèrent les activités suivantes :

- les recherches à moyen terme, destinées à créer de nouveaux produits ;
- les études spécifiques demandées par des clients (adaptation d'un film à un support, étiquettes spéciales) ;
- le développement des procédés de production et des équipements industriels.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition en 2006 de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette équipe d'experts a notamment développé des applications dans le secteur automobile, médical et de la sécurité. Son fondateur a reçu en 2005 le prix spécial de l'IHMA (International Hologram Manufacturers Association) pour sa contribution au développement de l'industrie holographique, notamment dans le domaine de la technologie des photopolymères holographiques utilisés pour sécuriser les passeports et cartes d'identité allemands. Son intégration permet au Groupe d'accélérer à moyen terme le développement de nouveaux produits propriétaires à forte valeur ajoutée.

Les coûts de recherche sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Dans la phase de développement, les critères IFRS d'immobilisation ne sont généralement cumulativement remplis qu'au stade de la génération des matrices.

Afin de maintenir son avance technologique et de préparer le futur, l'effort déployé par la société en matière de recherche et de développement s'est poursuivi sur l'exercice. Les dépenses afférentes se sont élevées à 2,3 M€ sur 2008, contre 1,9 M€ en 2007. Rapporté au chiffre d'affaires, le taux s'élève à 8,7 % sur 2008, contre 9 % sur 2007.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Informations non auditées par les Commissaires aux comptes.

Le portefeuille estimé d'activité récurrente se situe à date à 25 M€, contre 20 M€ à la même époque l'année précédente. Compte tenu des nouveaux projets en cours de négociation, le Groupe poursuit l'objectif de réaliser un nouvel exercice de croissance sur 2009. Compte tenu de la maîtrise de sa structure de coûts, la rentabilité du Groupe devrait être maintenue à un niveau élevé.

Communiqué de presse Acquisition d'Advestigo (Marne-la-Vallée, le 9 mars 2009)

« Acquisition d'Advestigo, spécialiste de la lutte contre la contrefaçon numérique

Hologram. Industries annonce le rachat de 100 % de la société ADVESTIGO, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon et l'échange de contenus illicites.

Cette acquisition s'inscrit, pour Hologram. Industries, dans le cadre de sa stratégie de diversification horizontale, et permet ainsi à la société, outre une présence sur le marché en plein développement de la lutte contre la contrefaçon numérique :

- d'accéder à une nouvelle technologie innovante qui lui permettra en particulier d'élargir son offre à des solutions d'authentification et de traçabilité sur Internet, à destination des marchés de la protection des marques et des documents d'identité ;
- de se doter d'une nouvelle équipe de 14 personnes dont 9 personnes dédiées à la recherche & au développement.

Les sociétés Advestigo et Hologram. Industries avaient précédemment collaboré avec succès, en partenariat sur le développement du produit Global Checker, solution innovante de vérification en ligne de l'authenticité des documents d'identité.

Le rapprochement entre les deux entités concrétise une collaboration fructueuse et porteuse d'avenir. Il permettra, grâce à une collaboration renforcée entre des experts d'horizons scientifiques différents, mais orientés sur les mêmes objectifs de lutte contre la fraude, la création de produits encore plus innovants et adaptés au marché. Sur le plan commercial, il permettra de porter l'offre d'Advestigo à l'international grâce au savoir-faire du Groupe et de son réseau international.

Editeur français de logiciels conçus afin de :

- détecter, mesurer et combattre la contrefaçon numérique sur internet ;
- renforcer la lutte contre la contrefaçon physique des biens en opérant une surveillance adaptée sur internet.

Advestigo capitalise en particulier sur un portefeuille de technologies brevetées de reconnaissance de contenu (texte, son, image ou vidéo) basée sur des empreintes numériques, et des solutions logicielles intégrées permettant de répondre au besoin de ses clients.

Son offre de solutions de pointe AdvestiSEARCH et AdvestiGATE, adresse aujourd'hui les marchés des médias numériques (musique en ligne, TV, cinéma, jeux, logiciels...) et de la sécurité nationale (pouvoirs publics et services de sécurité). La solution AdvestiSEARCH, en utilisation industrielle pour le compte des principales sociétés d'ayants-droits en France, a notamment remporté en 2006 le Grand Prix de l'« Information Society Technology » sous les auspices de la Commission Européenne.

Basée à Saint-Cloud (92) Advestigo est membre du programme Microsoft IDEES, de l'IBM PartnerWorld et du pôle de compétitivité Cap Digital. Elle est soutenue par OSEO Innovation, le SGDN et la DGA, l'Agence Nationale pour la Recherche et la Région Ile-de-France au travers du programme PM'Up. Elle compte parmi ses principaux clients: la SACEM, la SCPP, la Gendarmerie Nationale, l'ALPA, la SPPF, Canal+, SonyBMG, Merlin, M6 ou France Télévision.

Le financement de l'acquisition, d'un montant maximum de 4,5 M€, se fera intégralement sur la trésorerie disponible d'Hologram. Industries, qui s'élevait au 31 décembre 2008 à 10,0 M€. »

Communiqué de presse Chiffre d'affaires T1-2009 (Marne-la-Vallée, le 14 avril 2009)

« Chiffre d'affaires 1er trimestre 2009 : 6,2 M€ (+18%)

Poursuite de la croissance

Sur le premier trimestre de l'exercice 2009, Hologram. Industries a maintenu un rythme de croissance soutenu avec un chiffre d'affaires en hausse de 18 % par rapport au premier trimestre 2008.

Le volume d'activité réalisé par les nouvelles affaires a représenté 0,7 M€ sur la période.

La croissance a été portée principalement par le segment des documents d'identité, qui représente 42% du chiffre d'affaires total de la période, suivi des documents d'identification des véhicules (33%).

Consolidation du rééquilibrage géographique.

	31 mars 2009		31 mars 2008	
	M€	%	M€	%
Europe de l'Ouest	2,1	33 %	1,8	34 %
Europe de l'Est	1,6	26 %	1,6	29 %
Reste du monde	2,5	41 %	1,9	37 %
<i>Dont Asie Pacifique</i>	1,5	25 %	0,9	16 %
<i>Dont Amériques</i>	0,7	11 %	0,7	13 %
<i>Dont Afrique Moyen Orient</i>	0,3	5 %	0,3	8 %

La zone hors Europe, qui a représenté 41 % des ventes consolidées ressort en croissance de 28%. L'Asie a poursuivi son expansion comme anticipé.

Événement marquant de la période

Le premier trimestre a été marqué par le rachat de 100% de la société ADVESTIGO, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites.

Cette acquisition, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification horizontale du groupe, va permettre à Hologram. Industries de se renforcer sur le marché en plein développement de la lutte contre la contrefaçon numérique, en se dotant de nouvelles compétences techniques et humaines.

Après financement de cette acquisition, la structure financière du groupe reste très solide, avec une trésorerie nette qui s'élève à 7,2 M€ au 31 mars 2009.

Perspectives

Le rythme de développement observé sur le premier trimestre est en ligne avec les anticipations du Groupe, qui anticipe un nouvel exercice de croissance de l'activité sur 2009, avec un objectif de marge opérationnelle supérieure à 20 %. »

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1. Composition du Conseil d'administration

Monsieur Hugues SOUPARIS (53 ans)

Président du Conseil d'administration de Hologram. Industries

22, avenue de l'Europe, Bussy Saint Georges, 77607 Marne la Vallée cedex - France

Monsieur Hugues Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels. Il a ensuite effectué un parcours d'entrepreneur. Après avoir fondé puis cédé ses deux premières sociétés, il a occupé différentes responsabilités à la Cité des Sciences et de l'Industrie, parallèlement à la création d'Hologram. Industries en 1984. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Hologram. Industries Latinoamerica SA de CV,
- Gérant de Hologram. Industries Research GmbH,
- Gérant de Hologram. Identification Services Sprl,
- Gérant de la SAS H.I. FINANCE,
- Gérant de la S.C.I. Bussy Industries,
- Administrateur d'OSEO Innovation,
- Vice Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo
- Président du Directoire de la société anonyme Advestigo.

Monsieur Jean Pierre BRICE (57 ans)

Administrateur indépendant

78 avenue de Suffren, 75015 PARIS - France

Monsieur Jean-Pierre Brice a été nommé administrateur de la Société le 2 mars 1999. Diplômé de l'ESSEC (1976), il a notamment occupé jusqu'en 2003 la fonction de Directeur Général de la division Papiers Fins du groupe Arjo Wiggins, avant de créer le groupe papetier Adapack. Consécutivement à la liquidation des sociétés Adapack et Papeteries du Souche, M. Brice a rejoint en tant qu'associé le cabinet de conseil financier Capital Partner. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président Suffren Conseil et Développement SAS ;
- Administrateur de ALBASINI SA ;
- Gérant de BR Associés ;
- Gérant de BR Services ;
- Gérant de Guardiola Papiers SARL ;
- Gérant de Stratégie et Développement Partenaire.

Monsieur François POIRIER (48 ans)

Représentant permanent de la société Pléiade Investissement jusqu'au 23 octobre 2008, administrateur indépendant

8, avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS - France

Monsieur François Poirier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1981), il a effectué l'ensemble de son parcours dans le capital investissement. Il a dirigé Astorg, filiale du groupe Suez de 1990 à 1997. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Pléiade Investissement SAS (précédemment BEFORE) ;
- Administrateur de Seeft Management SAS ;
- Administrateur d'Industries et Finances Partenaires SAS ;
- Représentant permanent Seeft Management de Smart Trade SA ;
- Administrateur de Softway SA ;
- Administrateur de Netgem SA ;
- Membre du Conseil de Surveillance d'Astorg Partners SAS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Quietalis SAS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Generix SA ;
- Gérant de Poirier et Cie SARL ;
- Membre du Comité consultatif Ciblex Financière SAS.

Monsieur Daniel VANIER (69 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Daniel Vanier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1963), il a notamment occupé de 1985 à 1999 les fonctions de Président Directeur Général du groupe NOVACEL, et de membre du Comité de Direction du groupe Chargeurs. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il intervient en tant que conseil au développement dans plusieurs sociétés, et occupe les autres mandats suivants :

- Administrateur de la société ATOMIZ SA.

Monsieur Adam HEIMRATH (54 ans)

Administrateur

Ul. Klecińska 125, 54-413 Wrocław - Pologne

Docteur en physique de l'université de Wrocław et diplômé d'un 3^e cycle de l'Ecole centrale de Lyon, Monsieur Adam Heimrath est Président - Directeur Général de la filiale Hologram. Industries Polska Sp z oo. Il a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2003. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il occupe les autres mandats suivants :

- Managing Director de Aimward Limited ;
- Associé D.M.P. sp z oo ;
- Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo ;
- Président de Silesia Invest sp z oo ;
- Associé Focal Optronics sp z oo ;
- Associé fondateur et administrateur de la « Foundation for Nanotechnology and Innovative Materials ».

Madame Michèle BAUR (52 ans)

Administratrice

Madame Michèle Baur a été nommée administratrice de la Société le 28 novembre 1988. Elle est concepteur d'applications multimédia auprès de la Cité des Sciences et de l'Industries. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Elle n'occupe pas d'autre mandat.

Monsieur Michel SOUPARIS (81 ans)

Administrateur

Monsieur Michel Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Commerçant retraité, il est le père de M. Hugues Souparis. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il n'occupe pas d'autre mandat.

La Société s'assure du respect de la loi relative au cumul des mandats.

Conformément aux statuts, les administrateurs sont actionnaires de la Société (minimum une action). Les jetons de présence sont attribués en fonction de la participation effective des membres aux séances du Conseil.

L'indépendance des administrateurs est appréciée au regard des critères du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.

A la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- à l'exception de M. Jean-Pierre BRICE qui était précédemment Président des sociétés Adapack et Papeteries du Souche SAS (mises en liquidation), aucun autre administrateur n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Composition de l'équipe dirigeante

Le Comité de Direction traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers. Il est composé de quatre membres, comprenant les dirigeants des principales fonctions de la Société.

La Société est dirigée par son fondateur Monsieur Hugues SOUPARIS, diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, 53 ans. Monsieur SOUPARIS dispose de plus de 25 années d'expérience dans le domaine de l'holographie.

Monsieur Philippe HUET, Directeur du Développement Industriel, est titulaire d'un DEA de l'Institut d'Optique d'Orsay. Agé de 58 ans, il a une expérience de plus de 25 ans dans le domaine industriel, en particulier dans les technologies d'enduction de films. Il a rejoint Hologram. Industries en 1996.

Monsieur Fabio TREMOLADA, Directeur Technique, est ingénieur diplômé de l'Università degli studi de Milan, spécialisé en physique des particules. Agé de 38 ans, il a précédemment occupé différentes responsabilités au sein d'un groupe industriel italien spécialisé dans les films de sécurité. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Monsieur Grégory WAGEMANS, Directeur Général Adjoint - Finance, est diplômé de l'Ecole Supérieure Estienne (Industries Graphiques) et de l'ESC Nantes. Agé de 39 ans, il a précédemment occupé les fonctions d'auditeur financier senior au sein d'Arthur Andersen et de contrôleur financier au sein d'un groupe industriel international. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Madame Corinne MURCIA GIUDICELLI, Directrice Commercial et Marketing, est diplômée de l'ESC d'Amiens et titulaire d'un DESS Affaires internationales. Agée de 47 ans, elle a précédemment occupé différentes responsabilités commerciales et marketing au sein de la division câbles énergie et télécommunication d'un groupe international, notamment en Asie. Elle a rejoint Hologram. Industries en 2007.

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un des membres d'un organe d'administration et de direction, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs éventuels. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur, ou à l'une quelconque de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Les caractéristiques et modalités essentielles des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté au paragraphe 20.5 du présent document de référence.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Le Comité des nominations et des rémunérations de la société Hologram. Industries a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations, intégralement mises en œuvre par Hologram. Industries, s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du code de commerce à compter de l'exercice 2008.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	182 240	192 176
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	182 240	192 176
M. Adam HEIMRATH <i>Président Hologram. Industries Polska</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	116 026	124 944
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	116 026	124 944

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus (4)	Montants versés (5)	Montants dus (4)	Montants versés (5)
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>				
Rémunérations fixe (1)	145 000	145 000	145 000	145 000
Rémunérations variable (1) (2)	24 900	10 000	30 000	24 900
Rémunérations exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	7 000	7 000	11 000	7 000
Avantages en nature (3)	5 340	5 340	6 176	6 176
Total	182 240	167 340	192 176	183 076
M. Adam HEIMRATH <i>Président Hologram. Industries Polska</i>				
Rémunérations fixe (1)	110 745	110 745	119 217	119 217
Rémunérations variable (1) (2)	-	-	-	-
Rémunérations exceptionnelle (1)	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (3)	3 681	3 681	5 727	5 727
Total	114 426	114 426	124 944	124 944

(1) Eléments de rémunération fournis sur une base brute avant impôt.

(2) Une prime est attribuée par le Comité des rémunérations en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance économique du Groupe fixés en début d'année.

(3) Les avantages en nature attribués à M. Hugues SOUPARIS concernent un véhicule de fonction et la prise en charge d'une prime d'assurance vie. Les avantages en nature attribués à M. Adam HEIMRATH concernent la prise en charge d'une prime d'assurance vie et d'une complémentaire santé.

(4) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(5) Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

Tableau 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Jean-Pierre BRICE		
Jetons de présence	5 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
Michel SOUPARIS		
Jetons de présence	4 000	4 000
Autres rémunérations	-	-
Michèle BAUR		
Jetons de présence	4 000	4 000
Autres rémunérations	-	-
Daniel VANIER		
Jetons de présence	5 000	6 000
Autres rémunérations	-	-
Pléiade investissement (1)		
Jetons de présence	4 000	4 000
Autres rémunérations	-	-

(1) représentant permanent François POIRIER. La société d'investissement BEFORE a été renommée Pléaide Investissement fin 2007.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir chapitre 17.3 du document de référence.

Tableau 10 : Existence d'un contrat de travail en sus du mandat social, de régimes supplémentaires de retraite, d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant mandataire social ou postérieurement à celles-ci et d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i> Début mandat : 28/11/1988 Fin de mandat : 31/12/2011		X		X		X		X
M. Adam HEIMRATH <i>Président Hologram. Industries Polska</i> Début mandat : 18/06/2003 Fin de mandat : 31/12/2008		X		X		X		X

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'Administration, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 2 mars 2009, présente dans une première partie les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Hologram. Industries au cours de l'exercice 2008, et dans une deuxième partie les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, un rapport des Commissaires aux Comptes de la société est établi au titre de l'exercice 2008, portant sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la marche générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Une Charte de l'administrateur précise les droits et les devoirs de celui-ci. Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

En date du 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration est composé de sept administrateurs, dont la liste est la suivante :

Monsieur Hugues SOUPARIS (Président)
Monsieur Jean-Pierre BRICE (administrateur indépendant)
Madame Michèle BAUR
Monsieur Michel SOUPARIS
Monsieur Adam HEIMRATH
Monsieur Daniel VANIER (administrateur indépendant)
Monsieur François POIRIER (administrateur indépendant)

En application des recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, les critères retenus par la Société afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue annuellement par le Conseil d'administration au cours de la réunion relative à l'évaluation du gouvernement d'entreprise. MM. Jean-Pierre BRICE, Daniel VANIER et François POIRIER répondent aux critères d'indépendance du rapport Bouton.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'Administration est de l'ordre de 2 heures. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 67 %. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration.

Les principaux points traités durant les Conseils ont été les suivants :

- Séance du 30 janvier 2008 : constatation d'une augmentation de capital par suite de levées d'options de souscription d'actions, réduction de capital par voie d'annulation d'actions, arrêté d'un plan et attribution gratuite d'actions au profit des salariés, rémunération du Président et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7.
- Séance du 10 mars 2008 : examen et arrêté des comptes annuels et consolidés, préparation de l'Assemblée Générale, mise en paiement du complément de prix de l'acquisition de la société Dausmann Holographics, projet de croissance externe, mise en paiement des jetons de présence et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 7 et de deux Commissaires aux comptes.
- Séance du 28 juillet 2008 : examen des comptes semestriels, attribution d'options d'achat et ou de souscription d'actions et questions diverses. Au cours de cette réunion, le Conseil a également mené une évaluation de ses pratiques selon les référentiels précités. Présence de 4 administrateurs sur 7 et de deux Commissaires aux comptes.

Comités du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du 18 juin 2004 et 14 juin 2007 ont entériné la création de comités spécialisés chargés d'assister le Conseil, composés d'au moins 50% d'administrateurs indépendants.

Comité d'audit :

Le Comité d'audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration notamment sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables ...), le choix des auditeurs, l'organisation, les procédures et les systèmes de gestion de la société, l'examen des risques significatifs, des engagements hors bilan significatifs, du périmètre de consolidation du Groupe.

Il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. François POIRIER (Président) et Jean-Pierre BRICE.

Sur 2008, le Comité d'audit s'est réuni deux fois (taux de participation 100 %) :

- examen des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, calendrier de communication financière et lancement diagnostic et évaluation des risques,
- examen des comptes semestriels au 30 juin 2008, programme de rachat d'actions, revue de la cartographie des risques et du plan d'action visant à mettre en place ou à améliorer les dispositifs existants.

Pour remplir sa mission, le Comité s'appuie notamment sur l'audition des Commissaires aux comptes et du Directeur général adjoint - Finance. Il procède à l'examen des honoraires et se prononce sur les modalités de renouvellement des Commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations et des nominations :

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur les orientations stratégiques de la société en matière de ressources humaines. Il assiste le Conseil d'Administration en formulant notamment des recommandations sur la composition du Conseil et des Comités, ainsi que sur la rémunération de leurs membres.

Il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Daniel VANIER (Président) et Jean-Pierre BRICE.

Sur 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordés les sujets suivants :

- rémunération du Président et des membres du Comité de Direction (avec assistance d'un cabinet de conseil externe) ;
- recherche d'un nouvel administrateur indépendant (nommé sur 2009) ;
- orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

Le Comité des rémunérations et des nominations se prononce sur les règles de fixation de la part variable des dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options et d'attribution gratuite d'actions. La rémunération variable des dirigeants est définie à partir d'objectifs de résultat du Groupe. La Société ne verse ni de prime de bienvenue ni de « golden » parachutes à ses dirigeants.

Comité de la stratégie et du développement :

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil se saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler un avis auprès du Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de désinvestissement et de cession.

Il est composé de 3 administrateurs indépendants : MM. Jean-Pierre BRICE (Président), François POIRIER et Daniel VANIER, et du Président du Conseil d'administration, M. Hugues SOUPARIS.

Sur 2008, le Comité stratégie et développement s'est réuni trois fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordées différentes options de croissance externe.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend en détail les dispositions évoquées dans le présent rapport. Il est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

2. Description des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

a. Référentiel

Dans le cadre de la maîtrise de ses activités et de la prévention de ses risques, Hologram. Industries s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié en janvier 2007 par l'AMF, dont l'application a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations pour tenir compte des spécificités des valeurs moyennes et petites. Ainsi, la Société a tenu compte du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en l'adaptant à son contexte propre.

Hologram. Industries adhère également aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999, ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002, tels que repris dans le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et d'octobre 2008. La société s'efforce notamment d'appliquer les recommandations relatives à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires...

Néanmoins, compte tenu de la taille de la Société, les recommandations préconisées par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF sont appliquées en tenant compte de sa configuration spécifique. Ainsi, il n'a pas été procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Hugues SOUPARIS, fondateur de l'entreprise, détenant la majorité du capital.

b. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financière.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

3. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Hologram. Industries et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

4. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

4.1 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein d'Hologram. Industries sont les suivants :

Le Comité de Direction : composé de cinq membres, il comprend les dirigeants des principales fonctions de la Société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

Le Comité se réunit mensuellement et à chaque fois que cette périodicité est incompatible avec l'urgence des sujets à traiter. Chaque membre assure le contrôle interne du département dont il a la charge. Une délégation de pouvoir a été définie pour les membres du Comité, qui ne peuvent engager seuls des dépenses au delà d'un certain seuil, deux signatures étant requises au delà de ce premier seuil, éventuellement complétée par la signature du Président-Directeur Général pour les engagements le justifiant.

Le service comptable et financier : composé de quatre personnes, ce service assure une double mission d'expertise et de contrôle. Ce contrôle, dont l'organisation est détaillée au paragraphe 4 du présent rapport, s'effectue sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux Comptes de la Société. Ces derniers interviennent à l'issue du premier semestre sous la forme d'un examen limité et pour la clôture annuelle sous la forme d'une revue préliminaire, complétée par un audit des comptes de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont analysées, mises en œuvre et suivies par la Société.

Le service Sécurité : composé de quatre personnes, ce service assure les missions principales de gestion de sûreté de l'entreprise. Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service Qualité Hygiène Sécurité et Environnement : composé de quatre personnes, ce service assure les missions principales de :

- Gestion du Système de Management de la Qualité (S.M.Q.) en vigueur ;
- Gestion du Système de Management de la Sécurité et de l'environnement ;

Ce service est sous la responsabilité du Directeur Qualité et Sécurité Groupe, ce dernier étant rattaché hiérarchiquement au Directeur Général Adjoint - Finance.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général : les dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Par décision du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4.2 Diffusion d'informations en interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Une convocation est adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration au minimum dans les huit jours précédents la réunion. L'ensemble des documents et informations nécessaires aux délibérations et à la prise de décision est remis aux Administrateurs préalablement aux réunions du Conseil.

Préparation et organisation des travaux du Comité de direction

Le contrôle de gestion de la Société effectue mensuellement une analyse du « réalisé » sur le mois et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires mensualisées et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Le reporting de gestion est rapproché des situations comptables consolidées intermédiaires de manière à rationaliser les écarts éventuels et à assurer l'amélioration continue de l'information de gestion.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs de mesure de la performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière du Groupe, le reporting permet de suivre l'état des investissements réalisés, la situation de trésorerie ainsi que l'analyse des flux correspondants, les effectifs, le carnet de commandes et les principaux risques d'exploitation et constitue de fait un outil de contrôle interne clé pour notre groupe.

Ce reporting est principalement diffusé auprès du Comité de Direction. Ce dernier procède à l'analyse des données de la période au cours du comité mensuel, et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

Code de conduite des affaires

Les principes de conduite applicables à tous les salariés du Groupe sont formalisés au sein d'un Code de conduite des affaires.

Ce Code a pour objet de fixer les règles de comportement applicables à tous les collaborateurs dans le cadre leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes entités.

Chaque collaborateur, quelque soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de conduite des affaires, qui sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Le Code couvre les principaux thèmes suivants :

- respect de la loi et de la réglementation (concurrence, délit d'initié, corruption...);
- prévention des conflits d'intérêt ;
- relations avec les tiers, engagements envers les clients, les salariés et l'environnement ;
- protection des actifs du Groupe ;
- transparence financière ;
- importance du contrôle interne ;
- mise en œuvre des principes de conduite et sanction aux manquements.

Le Code de conduite des affaires est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

4.3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

Afin de développer le niveau de maîtrise de son organisation face aux risques, la Société a finalisé un chantier d'identification et d'analyse de ses risques. Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, vise à compléter le dispositif existant en développant, à partir des processus opérationnels de l'entreprise, l'analyse et le traitement des risques.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Disposer, à partir d'une matrice d'aversion au risque (seuil de matérialité et potentialité), d'une cartographie des risques afin de connaître pour chaque processus, l'exposition aux situations de risques et les niveaux de vulnérabilité associés ;
- Définir un plan d'action d'améliorations visant à mettre en place ou optimiser les dispositifs existants, de corriger le cas échéant les dysfonctionnements identifiés, et au final d'augmenter le niveau de maîtrise des risques.

Un plan d'actions visant à améliorer les dispositifs existants a été défini. Les risques identifiés ont été distribués, par process ou par nature de risque, à un responsable qui est en charge d'organiser les actions de réduction des risques. Un Comité de pilotage, composé de quatre personnes, dont le Directeur Technique et le Directeur Général Adjoint, se réunit trimestriellement afin de suivre la mise en œuvre du plan de réduction des risques.

Ce processus d'identification et d'analyse des risques est effectué annuellement, et est testé régulièrement afin de le pérenniser et d'en assurer l'efficacité.

Sur la base de ces travaux, le Comité d'audit considère que la Société a, sans pouvoir fournir une garantie absolue que ceux-ci soient totalement éliminés, mis en œuvre les dispositifs adaptés de prévention et de maîtrise de ses principaux risques.

4.4 Activités de contrôle

a. Démarche

La partie relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établie sur la base d'un recensement et d'une description factuelle des procédures existantes. Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique, qui permettra à la Société d'améliorer en permanence l'efficacité de son contrôle interne.

b. Objectifs

Les procédures mises en place ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à la Société,
- de vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition au risque de la Société mais ne peut constituer une garantie absolue de non survenance du risque.

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables existant au sein du groupe, les activités de contrôle majeures relatives aux processus opérationnels sont les suivantes :

▪ *Organisation du contrôle produit*

Le contrôle des produits est assuré au sein de la Société par deux services distincts :

- le service Qualité, responsable des contrôles qualité des produits et de leurs composants ;
- le service Contrôle et Finitions dont la principale mission est le tri et le contrôle des produits entre les différentes étapes de fabrication, afin de détecter et d'écartier les produits suspects ou non conformes.

Le service Q.H.S.E. assure le pilotage du S.M.Q. mis en œuvre au sein de la Société. La démarche du S.M.Q. est supportée par des correspondants Qualité qui en assurent la mise en œuvre, la gestion et le suivi au niveau de chacun des services de la Société.

La tenue de revues de direction périodiques permet d'informer régulièrement la direction de la Société de l'atteinte des objectifs définis, de l'aboutissement des actions engagées pour améliorer de façon continue les prestations réalisées, et d'assurer l'efficacité globale du S.M.Q.

Le service Q.H.S.E. s'appuie notamment sur le référentiel ISO 9001:2000, et sur le manuel Qualité de la Société. Ce manuel Qualité décrit les différentes dispositions applicables au sein de l'entreprise afin d'assurer le respect de normes de conformité des produits livrés. Ces dispositions s'appuient sur un système composé de processus identifiés, décrits par l'intermédiaire d'un système documentaire formé de procédures, d'instructions, de modes opératoires qui décrivent les différentes fonctions et opérations réalisées au sein de l'entreprise.

▪ *Organisation du contrôle sûreté*

Le service Sûreté a pour principales missions de :

- garantir la sécurité et l'intégrité du site de fabrication de Bussy St Georges,
- prévenir toute intrusion au sein des locaux de l'entreprise,
- gérer l'accueil des visiteurs et des fournisseurs;
- sensibiliser et de former les employés de l'entreprise aux règles de sécurité,
- garantir le respect des règles de sécurité établies,
- éviter toute fraude ou vol par des personnes mal intentionnées,
- maintenir les différents moyens sécuritaires en conformité.

L'audit de certification du système sécuritaire de la société selon le référentiel CWA 14641:2003 a permis de démontrer la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les grands donneurs d'ordres du secteur d'impression sécuritaire.

4.5 Surveillance

Compte tenu de sa taille, le groupe Hologram ne dispose pas d'une équipe d'audit interne dédiée. La surveillance des dispositifs de contrôle interne est assurée par le Directeur Général Adjoint Finance qui diligente toute investigation qu'il juge nécessaire. Le Comité d'Audit exerce également un rôle actif en matière de surveillance du dispositif de gestion des risques. Sur la base des travaux d'identification réalisés

5. Elaboration de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille du Groupe, certaines des fonctions reprises ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la Direction administrative et financière selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées par ces derniers, dans le respect du principe de séparation des tâches.

- Comptabilité : la comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

La comptabilité de la Société s'appuie sur le référentiel suivant :

- les dispositions légales et réglementaires applicables en France,
- le Plan Comptable Général de 1999 mis à jour,
- le règlement européen n°1606/2002 sur les normes comptables internationales IAS/IFRS,
- les avis et recommandations ultérieurs.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du Groupe sont effectués au niveau central.

- Contrôle de gestion : le contrôle de gestion en place au sein de la Société a pour objectifs :

- D'animer le processus d'élaboration du plan à moyen terme, du budget et des re-prévisions périodiques, ainsi que la définition des objectifs opérationnels et financiers ;
- De mettre en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes et de suivre la mise en place des mesures correctives appropriées ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

- Trésorerie et financement : cette fonction a pour objectifs :

- De suivre et contrôler le risque de change ;
- De préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements ;
- D'Attribuer les délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités à traiter une liste limitative d'opérations financières, selon les seuils et procédures d'autorisation définis.

Les soldes et relevés bancaires des filiales sont accessibles depuis la maison mère qui exerce un contrôle sur la trésorerie.

- Communication financière :

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

6. Plan d'actions et perspectives 2009

La Société va finaliser sur 2009 le processus d'accréditation sécuritaire édicté par la « North American Security Products Organization » (NASPO), et initier le projet ISO 14001, avec un objectif de certification en 2010.

Je vous rendrai compte, dans mon rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne, et des principales actions mis en œuvre sur l'exercice.

En conclusion, je vous rappelle que le contrôle interne a pour objectif majeur de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

16.2. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hologram. Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

17. SALARIES

17.1. Effectif

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>		<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Cadres	47	39	France	126	111
Agents de maîtrise	17	13	Etranger	68	60
Employés/ouvriers	130	119			
Total	194	171		194	171

L'effectif moyen pondéré s'élève à 184 salariés sur 2008 (172 sur 2007).

17.2. Participation et stock options des dirigeants

M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,3%) et plus des 3/4 des droits de vote.

Situation en capital et en droit de vote (1)	<u>Nombre</u>		<u>Pourcentage</u>	
	Actions	Voix	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	5 901 007	55,61%	71,89%
M. Hugues Souparis	147 802	295 604	2,71%	3,60%
Total	3 177 182	6 196 611	58,32%	75,49%

(1) Sur la base du capital social et des droits de vote calculés au 31/12/08

Il n'a pas été attribué, ni par la Société, ni par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

17.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur

Options de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration du 23 mars 1998, conformément aux termes d'une délibération en date du 5 novembre 1997 de l'Assemblée Générale Extraordinaire et dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code du Commerce, a arrêté les termes d'un premier plan de souscription d'actions.

Le prix de souscription des actions sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options, minorée, le cas échéant, d'une remise qui sera déterminée par le Conseil d'administration le jour de l'attribution, étant précisé que l'usage en vigueur est de fixer la remise à 5 %, sans que le prix de souscription ainsi déterminé puisse être inférieur au cadre légal en vigueur au jour de l'attribution, soit à ce jour 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

L'impact des engagements au 31/12/2008 qui en résultent peuvent être résumés comme suit :

Tranche	N°6	n°9	n°10
Date d'assemblée	05/11/97	05/11/97	05/11/97
Date du conseil d'administration	06/04/01	14/12/01	21/01/02
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	913	400	1 242
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	563	-	726
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	-	-	-
Nombre de dirigeants concernés	-	-	-
Point de départ d'exercice des options	1/04/04	14/12/04	21/01/05
Date d'expiration	30/03/09	13/12/09	20/01/10
Prix de souscription	6,44 €	3,89 €	4,22 €
Modalités d'exercice :			
20 % à compter du	1/04/04	14/12/04	21/01/05
60 % à compter du	1/04/06	14/12/06	21/01/07
20 % à compter du	1/04/08	14/12/08	21/01/09
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	22 814	6 124	3 910

Ces tableaux tiennent compte de la division du nominal intervenue à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2000.

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 1997 arrivant à expiration au mois de novembre 2002, l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2002 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription d'actions.

Tranche	n°1	n°2	n°3	n°4	n°5	n°6
Date d'assemblée	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02	10/06/02
Date du conseil d'administration	10/06/02	23/09/02	20/01/03	18/06/03	18/06/04	08/11/04
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 800	3 625	1 100	1 600	5 600	15 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	8 500	3 625	-	1 000	4 000	15 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	-	-	-	-	3 000	15 000
Nombre de dirigeants concernés	-	-	-	-	1	1
Point de départ d'exercice des options	10/06/05	23/09/05	21/01/06	19/06/06	18/06/07	08/11/07
Date d'expiration	09/06/10	22/09/10	20/01/11	18/06/11	17/06/12	07/11/12
Prix de souscription	2,73 €	1,94 €	1,94 €	3,77 €	3,70 €	2,99 €
Modalités d'exercice :						
20 % à compter du	10/06/05	23/09/05	21/01/06	19/06/06	18/06/07	08/11/07
60 % à compter du	10/06/07	23/09/07	21/01/08	19/06/08	18/06/09	08/11/09
20 % à compter du	10/06/09	23/06/09	21/01/10	19/06/10	18/06/11	08/11/11
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	3 000	14 772	2 796	2 900	400	-

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 arrivant à expiration, l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Tranche	n°1	n°2
Date d'assemblée	16/06/05	16/06/05
Date du conseil d'administration	20/03/06	30/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	12 000	10 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	12 000	10 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	12 000	-
Nombre de dirigeants concernés	1	-
Point de départ d'exercice des options	20/03/10	31/01/11
Date d'expiration	19/03/14	30/01/15
Prix de souscription	11,28 €	10,33 €
Modalités d'exercice :		
40 % à compter du	20/03/10	31/01/11
60 % à compter du	20/03/12	31/01/13
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	-	-

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 arrivant à expiration, l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Tranche	n°1	
Date d'assemblée	26/06/08	
Date du conseil d'administration	28/07/08	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	15 000	
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	15 000	
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	15 000	-
Nombre de dirigeants concernés	1	-
Point de départ d'exercice des options	20/03/10	
Date d'expiration	11/08/16	
Prix de souscription	10,32 €	
Modalités d'exercice :		
40 % à compter du	12/08/12	
60 % à compter du	12/08/14	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	-	-

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des 20 séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties.

L'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2008 (75 280 options) représente 1,4 % du capital après création des actions nouvelles.

Exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 6	n° 7	n° 10
Date d'assemblée			5 novembre 1997		
Date du conseil d'administration			06/04/01	29/06/01	21/01/02
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	12 593	5,03	4 186	1 937	1 545

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 2	n° 3	n° 4
Date d'assemblée			10 juin 2002		
Date du conseil d'administration			23/09/02	20/01/03	18/06/03
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	12 593	5,03	1 925	600	2 400

Attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	N° 1		
Date d'assemblée			26 juin 2008		
Date du conseil d'administration			28/07/08		
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	15 000	10,32	15 000	-	-

Actionnariat salarié : le nombre de titres issus de l'exercice des options de souscription consenties aux salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2008 s'élève à 22 500 actions.

D'autres informations sur les plans de souscription d'actions figurent en note 3.24 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

17.4. Schéma d'intéressement du personnel

Les salariés de la Société bénéficient en France d'accords de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale. Au cours des cinq derniers exercices, le montant de la participation des salariés aux résultats s'est élevé à 415 K€, 128 K€ et 66 K€ au titre des exercices 2008, 2007 et 2005 respectivement. Par ailleurs, un accord d'intéressement, basé sur la performance économique du Groupe a été conclu le 9 juin 2005 pour une durée de 3 ans avec les salariés (104 K€ et 145 K€ au titre des exercices 2007 et 2005 respectivement).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, des 3/20^{ème}, du 1/5^{ème}, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des 19/20^{ème} du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Situation en capital
et en droits de vote

	31/12/2008			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	5 901 007	55,61%	71,89%
M. Hugues Souparis	147 802	295 604	2,71%	3,60%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 182	6 196 611	58,32%	75,49%
Auto détention (2)	331 397	0	6,08%	0,00%
Public	1 939 236	2 011 698	35,60%	24,51%
Total	5 447 815	8 208 309	100%	100%

(1) 3 091 891 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2008

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 9 090 actions

Au 31/12/2008, 66 % des titres sont gérés sous la forme nominative.

Au total, M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,3 %) et plus des 3/4 des droits de vote. Par ailleurs, M. Hugues SOUPARIS détient 99,99 % des actions de la holding HI FINANCE.

A la connaissance de la société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni action de concert.

Lors du dernier TPI arrêté au 30 janvier 2009, le flottant était détenu à hauteur de 60 % par des investisseurs institutionnels (source Euroclear). Le nombre d'actionnaires individuels est estimé à environ 2 350. A la connaissance de la société, aucun actionnaire du « Public » ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

Situation en capital
et en droits de vote

31/12/2007

	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	2 875 927	5 747 554	51,60%	68,09%
M. Hugues Souparis	149 302	298 604	2,68%	3,54%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 025 229	6 046 158	54,27%	71,63%
Auto détention (2)	189 177	0	3,39%	0,00%
Public	2 359 593	2 394 937	42,33%	28,37%
Total	5 573 999	8 441 095	100%	100%

(1) 3 059 710 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2007

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 3 672 actions

Situation en capital
et en droits de vote

31/12/2006

	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	2 871 627	5 719 183	50,98%	66,76%
M. Hugues Souparis	153 602	307 204	2,73%	3,59%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 025 229	6 026 387	53,71%	70,35%
Auto détention (2)	107 252	0	1,90%	0,00%
Public	2 500 169	2 539 819	44,39%	29,65%
Total	5 632 650	8 566 206	100%	100%

(1) 3 040 808 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2006

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 2 119 actions

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société n'a pas enregistré de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sur l'exercice 2008.

A sa connaissance, en dehors des informations mentionnées au paragraphe 18 du présent document de référence, aucune personne physique, entité groupe de personnes physiques ou d'entités agissant de concert ne détient plus de 10 % des titres émis ou des droits de vote d'Hologram. Industries.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hologram Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.6.6 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre groupe constitue des provisions pour risques et charges conformément à la note 2.6.12 des méthodes et règles d'évaluations décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par le groupe, des évaluations comparées avec celles du groupe et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.2. COMPTES CONSOLIDÉS

BILANS CONSOLIDÉS

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/08	31/12/07
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	434	434
Immobilisations incorporelles	3.1	343	291
Immobilisations corporelles	3.2	5 936	5 316
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Autres actifs financiers		248	376
Actifs d'impôts différés		-	-
TOTAL		6 961	6 417
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	3 127	2 711
Clients et autres débiteurs	3.5	6 070	5 793
Actifs d'impôts exigibles	3.5	673	404
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	10 045	9 818
TOTAL		19 915	18 726
TOTAL ACTIFS		26 876	25 143
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/08	31/12/07
Capital		1 090	1 115
Primes d'émission		1 269	2 753
Actions propres		(3 407)	(2 086)
Ecarts de conversion		-	-
Résultats accumulés non distribués		18 872	15 139
CAPITAUX PROPRES GROUPE		17 824	16 921
Intérêts minoritaires		208	297
CAPITAUX PROPRES		18 032	17 218
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - part à plus d'un an	3.9	149	121
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.10	1 694	2 005
Passifs d'impôts différés	3.7	543	539
TOTAL		2 386	2 665
PASSIFS COURANTS			
Provisions - part à moins d'un an	3.9	53	65
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.10	550	380
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	3 812	3 662
Engagements envers le personnel		918	722
Impôt courant		1 124	431
TOTAL		6 458	5 260
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		26 876	25 143

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

K EUR	NOTES	2 008	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.20	26 647	21 080
Autres produits de l'activité		1 347	1 030
Achats consommés		(4 076)	(3 064)
Variation des stocks de produits en cours et finis		768	(37)
Charges de personnel		(7 380)	(6 634)
Charges externes		(7 937)	(5 923)
Impôts et taxes		(847)	(662)
Dotations aux amortissements	3.14	(1 662)	(1 289)
Dotations aux provisions	3.14	(38)	15
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		6 822	4 516
Autres produits et charges opérationnels		-	-
RESULTAT OPERATIONNEL		6 822	4 516
Produits de trésorerie et équivalents		446	221
Coût de l'endettement financier brut		(80)	(26)
Coût de l'endettement financier net		366	195
Autres produits et charges financiers		-	-
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	(2 108)	(1 257)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 080	3 454
Dont actionnaires de l'entité mère		4 706	3 144
Dont intérêts minoritaires		374	310
Résultat net par action - part du groupe	3.17	0,92	0,58
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.17	0,92	0,58

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

K EUR	2 008	2 007
RESULTAT NET DE LA PERIODE	5 080	3 454
Dotations nettes aux amortissements & provisions	1 677	1 110
Autres produits et charges calculés	88	474
Plus et moins-values de cession	(20)	36
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	6 825	5 074
Coût de l'endettement financier net	(366)	(195)
Charge d'impôt	2 108	1 257
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	8 567	6 136
Impôts versés	(1 680)	(550)
Diminution (augmentation) des Stocks	(416)	(96)
Diminution (augmentation) des Clients	(42)	(505)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	(420)	(692)
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	(124)	199
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	1 118	536
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	7 003	5 028
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(171)	(59)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 086)	(1 013)
Cessions d'actifs immobilisés non financiers	-	-
Incidence des variations de périmètre (nette de la trésorerie acquise)	-	-
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(2 257)	(1 072)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	82	145
Rachats et reventes d'actions propres	(2 912)	(1 915)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 053)	(541)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(451)	(309)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	500	120
Remboursements d'emprunts	(626)	(329)
Intérêts financiers versés	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement	202	(184)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(4 258)	(3 013)
Incidence des variations de cours des devises	(248)	60
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	240	1 003
TRESORERIE A L'OUVERTURE	9 797	8 794
TRESORERIE A LA CLOTURE	10 037	9 797

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2007	5 632 650	1 126	3 414	12 525	(990)	-	(32)	16 044	282	16 326
Exercice d'options de souscription d'actions	31 482	6	139	-	-	-	-	145	-	145
Annulation d'actions propres	(90 133)	(18)	(801)	-	-	-	-	(819)	-	(819)
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	27	27	-	27
Indemnités départ à la retraite (1)	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Résultat de la période	-	-	-	3 144	-	-	-	3 144	310	3 454
Variation des actions propres	-	-	-	-	(1 096)	-	-	(1 096)	-	(1 096)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	21	21	14	35
Distribution dividendes (0,10 € par action)	-	-	-	(541)	-	-	-	(541)	(308)	(850)
Situation au 31 décembre 2007	5 573 999	1 114	2 752	15 128	(2 086)	-	12	16 921	298	17 218
Exercice d'options de souscription d'actions	16 833	3	79	-	-	-	-	82	-	82
Annulation d'actions propres	(143 017)	(28)	(1 563)	-	-	-	-	(1 591)	-	(1 591)
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	83	83	-	83
Indemnités départ à la retraite (1)	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	3	3	(6)	(4)
Résultat de la période	-	-	-	4 706	-	-	-	4 706	374	5 080
Variation des actions propres	-	-	-	-	(1 321)	-	-	(1 321)	-	(1 321)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	10	10	1	11
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)	(8)	(19)
Distribution dividendes (0,20 € par action)	-	-	-	(1 053)	-	-	-	(1 053)	(451)	(1 504)
Situation au 31 décembre 2008	5 447 815	1 090	1 268	18 781	(3 407)	-	93	17 824	208	18 032

(1) Un "état des charges et des produits comptabilisés" est présenté en note 3.8.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Hologram. Industries est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 1982. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité. La Société, dont le siège social est sis au 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges, est cotée à Paris sur le compartiment C de l'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers consolidés d'Hologram. Industries au 31 décembre 2008, arrêtés par le Conseil d'administration du 2 mars 2009.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. Cadre comptable

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2008. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra-groupe ;
- Amendements d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics ;
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - endossée par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée) ;
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts ;
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle ;
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations ;
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (Révisée) - Regroupements d'entreprises ;
- Amendements d'IAS 27 - États financiers consolidés et individuels ;
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Eléments éligibles à la couverture ;
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires ;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation ;
- Améliorations des IFRSs (et notamment l'amendement de IAS 38 – Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion).

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisée en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des comptes des filiales étrangères

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif EUR contre devises</i>		<i>Cours moyen 2008</i>	<i>Cours moyen 2007</i>	<i>Cours de clôture 2008</i>	<i>Cours de clôture 2007</i>
Zloty polonais	PLN	3,523	3,793	4,154	3,594
Peso mexicain	MXN	16,322	14,988	19,233	16,089
Dollar américain	USD	1,471	1,371	1,3917	1,472

2.4. Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Ces estimations affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs de la Société pourraient différer des estimations actuelles.

2.5. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire – par zone géographique est représentatif de la structure de gestion du groupe et de l'évolution de ses activités, l'autre secondaire – par marchés.

2.6. Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises, conformément à IAS 18. Le chiffre d'affaires est reconnu pour la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Prestations de services

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

2.6.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité (entre 1 et 12 ans).

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les critères ci-dessus ne sont généralement cumulativement réunis qu'au stade de la génération des matrices. Les coûts de recherche et de développement antérieurs à cette étape sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les coûts de production de la matrice sont enregistrés en résultat au moment où elle est facturée.

La valeur comptable des coûts de développement éventuellement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année, ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur.

2.6.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Matériel et outillages industriels	de 2 à 12 ans
Agencements et installations	de 4 à 15 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Immobilisations en location-financement

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

La société refinance une partie de ses investissements en location-financement. Conformément aux dispositions d'IAS 7, aucun flux n'est constaté lors de ces opérations qui sont assimilées à des transactions d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.6.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.5. Dépréciation d'actifs

Une unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition a été affecté doit être soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice que l'unité peut être dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable de l'unité. Si la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, l'unité et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas

dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société.

La Société n'a pas dans ses comptes d'autres immobilisations incorporelles significatives à durée indéterminée nécessitant la mise en place de tests de perte valeur annuels. Pour les autres immobilisations, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité, si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif et sa valeur d'utilité.

2.6.6. Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche. Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux encours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.7. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté. Les créances devenues irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur. Les concours bancaires courants font partie de la trésorerie.

2.6.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en réduction des immobilisations corporelles. Elles sont reprises en résultat dans le poste « Autres produits de l'activité » sur la même durée que l'amortissement de l'actif financé.

2.6.10. Impositions différées

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :
du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan,
des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels,
de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.11. Avantages au personnel

Les engagements de retraite à prestations définies se limitent au régime des indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon une méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite ainsi que leur salaire de fin de carrière. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en passifs non-courants.

La société a choisi de comptabiliser immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en application de l'amendement d'IAS 19.

Les autres avantages au personnel sont compris dans les charges opérationnelles de l'exercice.

2.6.12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

2.6.13. Produits et charges opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits et charges opérationnelles qui comprennent des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.14. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

2.6.15. Conversion des comptes en devises

Les créances et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisées au cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes à ce dernier cours est inscrite en résultat opérationnel.

2.6.16. Intérêts minoritaires :

Conformément au paragraphe 35 de la norme IAS 27, les intérêts minoritaires négatifs et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, ceux-ci sont attribués aux intérêts majoritaires jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été couverte.

2.6.17. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat lors du rachat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart acquisition	Brevets licences	Autres incorporels	Total
Au 1er janvier 2007	434	711	290	1 435
Développements générés en interne	-	-	-	-
Autres acquisitions	-	43	63	106
Cessions	-	-	(20)	(20)
Variations des écarts de conversions	-	-	(48)	(48)
Au 31 décembre 2007	434	754	285	1 473
Développements générés en interne	-	-	-	0
Acquisitions	-	36	116	152
Cessions	-	-	(82)	(82)
Variations des écarts de conversions	-	-	22	22
Au 31 décembre 2008	434	790	341	1 565
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2007	-	479	171	650
Amortissements de l'exercice	-	60	38	98
Au 31 décembre 2007	-	539	209	748
Amortissements de l'exercice	-	66	(26)	40
Au 31 décembre 2008	0	605	183	788

L'écart d'acquisition de la société Dausmann Holographics est représentatif de l'accès immédiat aux compétences d'une équipe d'experts et au renforcement de la position du Groupe dans les solutions d'authentification de haute sécurité. Le niveau d'activité et la nature des travaux effectués par cette société sur l'exercice ne remettent pas en cause les éléments d'appréciation utilisés à l'époque de l'acquisition.

3.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel et Outillage	Autres corporels	Immos en cours	Total
Au 1er janvier 2007	9 629	2 696	33	12 358
Développements générés en interne	-	-	-	0
Acquisitions	1 921	574	255	2 750
Cessions	(602)	(152)	-	(754)
Variations des écarts de conversions	13	(5)	-	8
Au 31 décembre 2007	10 961	3 113	288	14 362
Développements générés en interne	-	-	-	-
Acquisitions	1 495	585	381	2 462
Cessions	(423)	(126)	(255)	(803)
Variations des écarts de conversions	(22)	(1)	-	(23)
Au 31 décembre 2008	12 012	3 571	415	15 998

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Autres corporels</u>	<u>Immos en cours</u>	<u>Total</u>
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2007	6 674	1 807	33	8 514
Amortissements de l'exercice	349	183	-	532
Au 31 décembre 2007	7 023	1 990	33	9 046
Amortissements de l'exercice	792	224	-	1 016
Activités abandonnées	-	-	-	0
Au 31 décembre 2008	7 815	2 214	33	10 062

Les immobilisations financées par contrat de crédit-bail comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Matériel et outillage	5 046	5 046
Matériel informatique	61	61
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes	5 107	5 107
Amortissements cumulés	(3 370)	(2 603)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	1 737	2 504

Tous les investissements ont été autofinancés sur l'exercice. La Société applique le traitement de référence selon lequel les coûts d'emprunt (69 K€) sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le montant des loyers futurs dus au titre des locations-financement figure en note 3.27.

3.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés concernent la participation à hauteur de 10% dans la société Hologram. Maroc, sans activité, dépréciés à 100%.

3.4. Stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Matières Premières	1 522	1 589
En-cours de production	1 020	698
Produits Finis	996	743
Valeur Brute	3 538	3 030
Provisions	(411)	(319)
Valeur Nette	3 127	2 711

3.5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Clients et comptes rattachés	4 841	4 732
Etat et autres organismes	673	404
Charges constatées d'avances	397	450
Divers	926	714
Valeur Brute	<u>6 837</u>	<u>6 300</u>
Provisions	(94)	(103)
Valeur Nette	<u>6 743</u>	<u>6 197</u>

Les créances clients et les autres débiteurs ont des dates d'échéances inférieures à une année. Les charges constatées d'avances sont composées essentiellement des charges de locations relatives à l'exercice suivant (263 K€).

Le Groupe ne procède pas à des dépréciations collectives des créances. Au 31 décembre 2008, des créances d'une valeur nominale de 94 K€ (103 K€ au 31 décembre 2007) ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2007	101
Dotations de l'exercice	15
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	0
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)
Variations de change	0
Au 31 décembre 2007	<u>103</u>
Dotations de l'exercice	7
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	(6)
Reprises de provisions devenues sans objet	(10)
Variations de change	0
Au 31 décembre 2008	<u>94</u>

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non échues	Echues			
			< 30 jours	30-60 jours	60-90 jours	> 90 jours
2008	4 841	2 781	999	612	236	213
2007	4 732	3 527	459	564	76	106

3.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Dépôts à court terme (1)	8 933	8 920
Dépôts à vue	852	706
Disponibilités et assimilés	260	192
Concours bancaires courants	(8)	(22)
Trésorerie	<u>10 037</u>	<u>9 796</u>

(1) Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché. L'impact de la valorisation des valeurs mobilières de placement en juste valeur s'élève à 37 K€ sur 2008 (40 K€ sur 2007). Les achats et ventes normalisés des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en date de règlement.

Les dépôts à vue sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. Les dépôts à court terme courent sur des périodes diverses selon les besoins du Groupe, et sont rémunérés aux taux à court terme correspondants.

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait par ailleurs de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites.

3.7. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Déficits reportables	-	-	-	-
Différences fiscales temporelles	77	64	13	12
Retraitements de consolidation	47	190	(143)	-
Total impôts différés actifs	<u>124</u>	<u>254</u>	<u>(130)</u>	<u>12</u>
Différences fiscales temporelles	(99)	(120)	21	22
Retraitement crédit-bail	(82)	(186)	104	90
Autres retraitements de consolidation	(486)	(487)	2	(474)
Total impôts différés passifs	<u>(667)</u>	<u>(793)</u>	<u>127</u>	<u>(362)</u>
Total impôts différés passifs (nets)	<u>(543)</u>	<u>(539)</u>	<u>(3)</u>	<u>(350)</u>

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale.

3.8. Etat des charges et des produits comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Résultat net	5 080	3 454
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	(9)	(6)
Impôts différés reconnus en capitaux propres	3	2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(6)	(4)
Total des produits et des charges comptabilisés	5 074	3 450

En application de l'amendement d'IAS 19, la société a décidé de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite directement en capitaux propres. Au regard du caractère non significatif des produits et des charges comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des charges et des produits comptabilisés n'est pas présenté en état financier de synthèse.

3.9. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Soldes 31/12/07</u>	<u>Dotations</u>	<u>Utilisations</u>	<u>Reprises non utilisées</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>Soldes 31/12/08</u>
Litiges	65	53	(65)	-	-	53
Pensions et départs en retraite	121	25	-	-	3	149
Autres risques et charges	-	-	-	-	-	-
Provisions risques et charges	186	78	(65)	-	3	202
Non-courant	121	25	-	-	3	149
Courant	66	53	(65)	-	-	54
Provisions risques et charges	186	78	(65)	-	3	202

Les litiges concernent principalement des litiges commerciaux, pour lesquels une information détaillée n'est pas fournie car cela risquerait d'être préjudiciable au Groupe. Le montant de ces provisions est déterminé par la société en fonction de sa meilleure évaluation du risque à la date de clôture.

3.10. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(680)	(250)
Emprunts liés aux crédits baux	(1 014)	(1 755)
Dettes financières à LT dues à plus d'un an	(1 694)	(2 005)
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(69)	(31)
Emprunts liés aux crédits baux	(473)	(328)
Part à moins d'un an des dettes financières	(542)	(359)
Total emprunts et dettes financières	(2 236)	(2 364)

La part à moins d'un an des dettes financières ne comprend pas les concours bancaires courants pour un montant de 8 K€ qui sont présentés en note 3.6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Tous les emprunts sont contractés en euros et à taux fixes. L'échéancier des dettes financières figure en note 3.27. Les emprunts bancaires liés au crédit bail sont contractés à taux variants entre 2,33% et 4,39%.

3.11. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Fournisseurs	2 304	2 264
Dettes sur immobilisations	269	438
Dettes fiscales et sociales	902	822
Autres dettes	337	138
Produits constatés d'avance	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	<u>3 812</u>	<u>3 662</u>

Termes et conditions des passifs financiers ci-dessus :

Les dettes fournisseurs et les dettes sur immobilisations ne portent pas intérêt et sont en principe payables à 60 jours.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas d'intérêt et sont payables aux échéances normales réclamées par les organismes sociaux et fiscaux.

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit entre la vente de biens pour 26 065 K€ sur 2008 (20 362 K€ sur 2007), et prestations de services pour un montant de 582 K€ (718 K€ sur 2007). La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par marché figure en note 3.20 Information sectorielle.

3.13. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dépenses de recherche et de développement	2 298	1 901
Crédit d'impôts recherche	(782)	(397)
Charges nettes	<u>1 516</u>	<u>1 504</u>

3.14. Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Immobilisations incorporelles	90	227
Immobilisations corporelles	1 571	1 026
VNC des sorties d'immobilisations		36
	<u>1 662</u>	<u>1 289</u>
Dotations aux amortissements	185	236
Dotations aux provisions	(146)	(251)
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	<u>1 701</u>	<u>1 274</u>
Dotations non courantes	-	-
Dotations (nettes) opérationnelles	<u>1 701</u>	<u>1 274</u>

3.15. Résultat opérationnel courant

Ecarts de change

Le montant des écarts négatifs de change comptabilisés en résultat opérationnel courant s'élèvent à 247 K€ sur l'exercice 2008 (contre un écart de change négatif de 110 K€ sur 2007).

3.16. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Impôt à payer au titre de l'exercice	2 104	907
Impôts différés	3	350
Charge d'impôts	<u>2 108</u>	<u>1 257</u>

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Résultat avant impôt	7 188	4 711
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	(2 475)	(1 570)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	272	403
Effet des différences de taux d'imposition	274	206
Effet impôt distribution dividendes et quote-part de frais	(24)	(18)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	(155)	(278)
Charge d'impôt sur le résultat	<u>(2 108)</u>	<u>(1 257)</u>

(1) 34,43% en 2008 et 33,33% en 2007.

Par prudence, la société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices, et notamment sur le Mexique. Cette créance fiscale latente pour un montant de 285 K€, reportable jusqu'en 2014, génèrera un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt. La société a consenti fin 2004 un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, au profit de sa filiale mexicaine.

3.17. Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

<i>(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)</i>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 108 071	5 384 822
Effet dilutif des options	27 748	37 281
Nombre d'actions après effet des intruments dilutifs	<u>5 135 819</u>	<u>5 422 103</u>
Résultat net part du groupe	4 706	3 144
Résultat net de base par action	0,92	0,58
Résultat net dilué par action	0,92	0,58

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2008 s'élève à 5 447 815 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2008 s'élève à 303 909 actions.

C. AUTRES INFORMATIONS

3.18. Périmètre

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/08	31/12/07	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
Hologram. Industries S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
Hologram. Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	75%	75%	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Latinoamerica S.A. de C.V.	Mexique	100%	100%	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Research GmbH	Allemagne	100%	100%	Recherche et développement
Hologram. Identification Services Sprl	RDC	58%	58%	Délégation service public
Hologram. Authentication Labels Technologies Sprl	RDC	-	75%	Cession

3.19. Effectifs

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>		<u>31/12/08</u>	<u>31/12/07</u>
Cadres	47	39	France	126	111
Agents de maîtrise	17	13	Etranger	68	60
Employés/ouvriers	130	119			
Total	194	171		194	171

L'effectif moyen pondéré s'élève à 184 salariés sur 2008 (172 sur 2007).

3.20. Information sectorielle

Mode de détermination des prix de transfert

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

Information par zone géographique

La répartition par zone géographique présentée est effectuée en fonction du pays d'appartenance de chaque société du Groupe, et non pas, s'agissant par exemple du chiffre d'affaires, en fonction du pays du client facturé (cette dernière information est présentée ci-dessous). Les clients situés dans des pays où la Société n'est pas présente sont facturés à partir d'une filiale en fonction des accords de distribution signés localement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		2007	
Europe de l'Ouest	8 552	32%	7 704	37%
Europe de l'Est	7 632	29%	7 305	35%
Moyen Orient / Afrique	1 477	6%	1 275	6%
Amériques	2 680	10%	2 271	11%
Asie / Pacifique	6 307	24%	2 524	12%
Total	26 647	100%	21 080	100%

Information au 31 décembre 2008 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Pologne	Autres	Elimina- tions	Total Groupe
<i>Chiffre d'affaires</i>					
Chiffre d'affaires brut	23 277	7 567	2 548	(6 745)	26 647
Refacturations inter-secteurs	(5 637)		(1 108)	6 745	0
Chiffre d'affaires externe	17 640	7 567	1 440	-	26 647
<i>Résultats</i>					
Résultat opérationnel	4 788	1 891	143		6 822
Résultat net	3 559	1 127	20		4 706
<i>Bilan consolidé</i>					
Actifs non-courants	6 867	9	85		6 961
Actifs courants	19 432	2 242	938	(2 697)	19 915
Passifs courants	6 060	1 156	1 939	(2 697)	6 458
<i>Autres informations</i>					
Investissements non financiers	2 205	8	26		2 239
Amortissements	1 602	31	29		1 662
Effectif	126	2	66		194
<i>Flux de trésorerie</i>					
Activités opérationnelles	4 793	2 038	172		7 003
Activités d'investissement	(2 229)	(10)	(18)		(2 257)
Activités de financement	(3 807)	(451)			(4 258)

Information au 31 décembre 2007 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Pologne	Autres	Elimina- tions	Total Groupe
<i>Chiffre d'affaires</i>					
Chiffre d'affaires brut	18 452	7 154	2 278	(6 804)	21 080
Refacturations inter-secteurs	(5 847)		(957)	6 804	-
Chiffre d'affaires externe	12 605	7 154	1 321	-	21 080
<i>Résultats</i>					
Résultat opérationnel	2 938	1 582	(4)		4 516
Résultat net	2 083	1 051	10		3 144
<i>Bilan consolidé</i>					
Actifs non-courants	6 134	44	239		6 417
Actifs courants	18 043	2 368	1 110	(2 795)	18 726
Passifs courants	4 834	1 015	2 206	(2 795)	5 260
<i>Autres informations</i>					
Investissements non financiers	957	5	21		983
Amortissements	1 216	34	31		1 281
Effectif	111	3	57		171
<i>Flux de trésorerie</i>					
Activités opérationnelles	3 245	1 556	227		5 028
Activités d'investissement	(1 049)	(1)	(22)		(1 072)
Activités de financement	(1 782)	(1 231)			(3 013)

Information par secteur d'activité : le groupe commercialise dans le monde entier des composants optiques d'authentification de haute sécurité. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées pour l'essentiel en référence à ce seul secteur d'activité. Les produits commercialisés sont intégralement conçus et fabriqués depuis le site unique de production de Marne-la-Vallée, où se situe l'ensemble des actifs industriels du Groupe. Les actifs immobilisés produisent indifféremment l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe, sans qu'il soit possible de les affecter à une destination particulière.

Les produits sont commercialisés à destination de trois marchés principaux : la protection des documents d'identité, la sécurité des produits fiduciaires et la protection des produits de marques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Documents d'identité	Protection des marques	Documents fiduciaires	Éléments non affectables	Total consolidé
<i>Chiffre d'affaires</i>					
2008	19 831	4 251	783	1 783	26 648
2007	14 374	3 750	1 532	1 424	21 080
<i>Actifs sectoriels courants *</i>					
31/12/2008	4 829	1 349	347	2 672	9 197
31/12/2007	4 619	1 089	278	2 518	8 504

* les actifs sectoriels courants sont composés des stocks, des clients et des autres débiteurs.

3.21. Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux principaux dirigeants selon IAS24 s'est élevé 511 K EUR (5 personnes) et à 657 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2007 et 2008 respectivement. A l'exclusion d'un montant de 3 K€ relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, ces rémunérations sont constituées d'avantages à court terme.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs de la société sur l'exercice 2008 s'élève à 31 K EUR (29 K EUR sur 2007).

3.22. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 7 003 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont donné lieu à formation s'élève à 143 heures.

3.23. Plans de retraite

En France, les pensions et retraites sont versées par des organismes sociaux, les sociétés versant des cotisations à taux définis. La réglementation française oblige la Société à verser une indemnité de fin de carrière à ses employés français. Le calcul de l'engagement repose sur le nombre d'années de présence du salarié dans la Société et son salaire estimé de fin de carrière. Les droits ne sont acquis qu'à la date de départ en retraite. La variation de l'engagement au bilan résulte du coût des services rendus et des effets de l'actualisation financière, ajusté des gains ou pertes actuarielles.

La provision au bilan, qui représente la valeur actuelle au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 des droits futurs, a été déterminée avec les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Départ à la retraite	60 ans	60 ans
Taux actualisation	5,25%	4,50%
dont inflation	2,0%	2,4%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	1,96% - 3,98%	1,02% - 1,25%
Mobilité (suivant les C.S.P.)	10% - 13%	8% - 13%

Mouvements au bilan (en milliers d'euros) :

Au 1^{er} janvier 2008	121
Dotations de l'exercice	25
Cotisations versées	-
Ecart actuariel en situation nette	3
Au 31 décembre 2008	149

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1% du taux d'actualisation au 31 décembre 2008 (respectivement une baisse de 1%) a un effet positif sur le résultat de l'année 2008 de 15 K€ (respectivement un effet négatif de 18 K€ sur le résultat).

3.24. Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Options en circulation</u>	<u>Options exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 05/11/97</i>					
Tranche 6	Du 01/04/04 au 30/03/09	6,44	2	913	913
Tranche 9	Du 14/12/04 au 13/12/09	3,89	1	400	400
Tranche 10	Du 21/01/05 au 20/01/10	4,22	2	1 242	210
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 1	Du 10/06/05 au 09/06/10	2,73	5	8 800	6 440
Tranche 2	Du 23/09/05 au 22/09/10	1,94	1	3 625	2 038
Tranche 3	Du 21/01/06 au 20/01/11	1,94	6	1 100	400
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	3	1 600	1 200
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	6	5 600	800
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	15 000	3 000
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	12 000	-
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	-
Solde au 31 décembre 2008			30	75 280	15 401

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options de souscription d'actions :

	<u>Options en circulation</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u>
Solde au 1^{er} janvier 2007	117 060	5,32
Octrois	10 000	10,33
Annulations	(10 999)	4,99
Exercices	(31 482)	4,63
Solde au 31 décembre 2007	84 579	6,22
Octrois	15 000	10,32
Annulations	(7 466)	11,70
Exercices	(16 833)	4,90
Solde au 31 décembre 2008	75 280	6,79

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Les options en circulation attribuées aux dix premiers attributaires salariés s'élèvent à 70 414 options.

En application de la norme IFRS 2, la charge de personnel relative à l'attribution des stocks options de la Société aux salariés a été déterminée sur la base de la valeur de marché à la date d'attribution de ces options en utilisant le modèle Black & Scholes. La charge résultant de l'attribution des stocks options est lissée sur la période d'acquisition des droits.

La valeur de marché des stock-options a été estimée en utilisant une durée de vie estimée de l'option de 7 ans, une volatilité comprise entre 35 et 65 %, et un taux d'intérêts sans risque compris entre 3,73 et 4,43 %.

3.25. Actions gratuites

En date du 30 janvier 2008, le Conseil d'Administration a arrêté les termes d'un plan d'attribution gratuite d'actions, et approuvé ce même jour l'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés du Groupe, selon les principales caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 27 488
- période d'acquisition : 3 ans à compter du 30 janvier 2008
 - obligation d'être bénéficiaire d'un contrat de travail en vigueur avec l'une des sociétés du groupe à l'issue de la période d'acquisition
- durée minimale de conservation : 2 ans à l'issue de la période d'acquisition.

La valeur d'attribution de l'action correspond au cours de l'action constaté le 30 janvier 2008, diminué de la valeur actualisée des dividendes estimés, qui seront versés pendant la période d'acquisition. En conséquence, elle a été établie à 8,20 €.

Le coût estimé de ce plan d'attribution est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Charges de personnel » en contrepartie des réserves consolidées. L'impact sur les charges de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 55 K€.

Au 31 décembre 2008, en raison de l'absence de départ des salariés concernés, le nombre total d'actions attribuables reste de 27 488 actions.

3.26. Engagements financiers

Engagements hors-bilan donnés :

(en milliers d'euros)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	191	12
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	<u>191</u>	<u>12</u>

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements significatifs.

3.27. Tableau des obligations et engagements contractuels

(en milliers d'euros)

	<u>Montant total</u>	<u>A 1 an au plus</u>	<u>Entre 1 an et 5 ans</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
Dettes financières à long terme	749	69	680	-
Obligations en matière de location-financement	1 487	489	998	-
Sous-total - Comptabilisé au bilan	<u>2 236</u>	<u>558</u>	<u>1 678</u>	<u>-</u>
Locations immobilières	2 148	573	1 576	-
Sous-total - Engagements	<u>2 148</u>	<u>573</u>	<u>1 576</u>	<u>0</u>

3.28. Transactions entre les parties liées

Les locaux industriels du site de Bussy font l'objet d'un contrat de location expirant en août 2012 conclu avec la SCI Bussy Industries. Le loyer a été fixé à 412 K€ H.T. à compter du 1er octobre 2000, et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction. Le montant du loyer facturé par la SCI à la Société s'est élevé à 541 K€ sur la période.

3.29. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.29.1. Risque de devises

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement. La gestion de ce risque résiduel est confiée à un prestataire externe spécialisé.

Le tableau suivant synthétise l'état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2008 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Zloty</u>	<u>Dollar US</u>	<u>Autres devises</u>
Actifs	1 049	1 208	0
Passifs	0	(106)	(23)
Position nette avant gestion	1 049	1 102	(23)
Engagements hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 049	1 102	(23)

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 1,6 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (0,9 M\$ sur 2008). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

3.29.2. Risque de taux d'intérêt

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2008, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 9 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2008. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2008, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 87 K€ (78 K€ sur 2007).

3.29.3. Risque actions

La Société n'est pas exposée au risque sur actions au 31 décembre 2008.

3.29.4. Risque de liquidité et de contrepartie

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 7,8 M€ au 31 décembre 2008. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

3.29.5. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de conserver une structure financière solide lui permettant d'assurer son développement, tant par croissance organique et par croissance externe le cas échéant. Le Groupe dispose structurellement d'une trésorerie nette positive. Le ratio de gearing (Trésorerie nette de l'endettement / Fonds propres) au 31 décembre 2008 et 2007 s'élève à -44% et -45% respectivement.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des marchés financiers et des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes aux actionnaires, racheter une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2008 et 2007.

Ainsi, la Société a procédé à une distribution de dividendes de 0,20 et 0,10 euro par action sur les exercices 2008 et 2007 (au titre des exercices 2007 et 2006), représentant 33% et 35% du Résultat net – part du Groupe.

Par ailleurs, la Société procède au fil de l'eau à des rachats d'actions en vue de leur annulation. La Société a procédé en janvier 2008 à l'annulation d'un nombre de 143 017 actions, soit une contraction de 2,6% du nombre d'actions en circulation.

Enfin, la Société attribue des options de souscription d'actions au profit de ses salariés. Les augmentations de capital résultant des levées d'option ont donné lieu à la création de 16 833 et 31 482 actions sur les exercices 2008 et 2007 respectivement.

3.29.6. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Ernst & Young				CAP EXPERT			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	49	46	88%	89%	21	20	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	7	6	12%	11%	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	56	51	100%	100%	21	20	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	56	51	100%	100%	21	20	100%	100%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions directement liées correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers.

20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hologram Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et l'appréciation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation et à la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.5 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre société constitue des provisions pour risques et charges tel que cela est indiqué dans la note 2.8 des règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par votre société, des évaluations comparées à celles de votre société et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT

Patrick GRIMAUD

ERNST & YOUNG et Autres

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.4. Comptes annuels

BILAN ACTIF

<i>(En euros)</i>	Brut	Amort & Prov.	31/12/08 Net	31/12/07 Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Brevets	870 050	604 530	265 520	215 274
Autres immobilisations incorp.	312 985	137 201	175 784	94 086
- Immobilisations corporelles				
Installations techniques	6 753 218	4 524 484	2 228 734	1 169 474
Autres immobilisations corp.	3 446 209	2 211 072	1 235 137	986 317
Immobilisations en cours	408 480	33 474	375 006	29 626
Avances & acomptes	5 690		5 690	224 903
- Immobilisations financières				
Titres de participation	586 790	100 608	486 182	486 182
Créances sur participations			0	0
Autres immobilisations financières	3 344 306	4 727	3 339 579	2344 469
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 727 728	7 616 096	8 111 632	5 550 331
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en cours				
Matières premières	1 477 226	254 524	1 222 702	1 356 484
En cours de biens	1 018 545	34 620	983 925	649 149
Produits finis	972 863	121 880	850 983	572 591
Marchandises	1 239		1 239	0
Avances et acomptes versés	117 049	81 500	35 549	40 841
Clients et comptes rattachés	6 444 540	1 090 392	5 354 148	5 186 319
Autres créances	1 398 920	0	1 398 920	962 031
Actions propres	305 964	59 385	246 579	0
Valeurs mobilières de placement	7 464 634		7 464 634	7 417 766
Disponibilités	678 885		678 885	559 325
Charges constatées d'avance	372 881		372 881	428 466
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 252 747	1 642 301	18 610 446	17 172 972
Ecart conversion actif	191 329		191 329	184 795
TOTAL ACTIF	36 171 804	9 258 397	26 913 407	22 908 098

BILAN PASSIF

<i>(En euros)</i>	31/12/08	31/12/07
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 089 563	1 114 800
Primes d'émission	1 268 794	2 753 044
Réserve légale	112 653	112 653
Autres réserves		
Report à nouveau	12 163 422	11 063 282
Résultat de l'exercice	4 880 129	2 153 548
Subventions	0	63
Provision réglementée		
CAPITAUX PROPRES	19 514 561	17 197 390
Avances conditionnées	749 300	280 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 008 765	853 827
DETTES		
Dettes financières	7 818	17 968
Avances et acomptes reçus sur commandes	131 217	41 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 366 207	2 413 448
Dettes fiscales et sociales	2 661 345	1 559 721
Dettes sur immobilisations	269 259	437 783
Autres dettes	198 342	101 050
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	5 634 188	4 571 508
Ecart conversion passif	6 593	5 373
TOTAL PASSIF	26 913 407	22 908 098

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires	23 276 613	18 451 708
Production stockée	678 023	-2 601
Production immobilisée		0
Royalties	514 369	490 036
Autres produits d'exploitation	561 859	471 625
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 030 863	19 410 768
Achats de marchandises	341 241	105 554
Variation de stocks de marchandises	(1 239)	18 811
Achats de matières premières	3 267 610	2 986 004
Variation de stocks de matières premières	106 683	-86 071
Autres achats et charges externes	8 555 643	6 278 979
Impôts et taxes	778 494	642 850
Salaires et traitements	4 000 530	3 799 633
Charges sociales	1 913 710	1 657 234
Dotations amortissements immobilisations	808 995	859 716
Dotations provisions	833 209	1557 144
Autres charges	175 407	91 175
CHARGES D'EXPLOITATION	20 780 283	17 911 029
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 250 580	1 499 739
Produits financiers	2 475 505	1 483 299
Charges financières	601 693	546 281
RESULTAT FINANCIER	1 873 812	937 018
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 124 392	2 436 757
Produits exceptionnels	41 501	1658 283
Charges exceptionnelles	31 272	1661 465
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 229	-3 182
Participation des salariés	-414 729	-128 073
Impôts sur les bénéficiaires	-839 763	-151 954
RESULTAT NET	4 880 129	2 153 548

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET SUBSEQUENTS DE L'EXERCICE

1.1 Chiffre d'affaires 2008

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 23,3 M€ sur l'exercice 2008, contre 18,5 M€ sur 2007, en hausse de 26%.

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 RÈGLES DE BASE

Les comptes ont été établis en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 juin 1999).

Le mode d'établissement et de présentation des comptes est conforme aux principes et méthodes comptables appliqués par la Société pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des frais de délivrance des brevets, des logiciels informatiques acquis ou créés et par l'acquisition d'une licence permettant l'utilisation du procédé de démétallisation. En application du règlement CRC 02-10, cette licence est amortie sur une durée d'utilité de 12 ans.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat HT et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue pour chaque nature d'immobilisations ainsi que le retrace le tableau suivant :

Nature des biens immobilisés	Durée
Brevets et licences	de 5 à 12 ans
Logiciels	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
Installations générales	de 4 à 15 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel bureau & informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 4 à 8 ans

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement par des actions propres, des titres de participation, des dépôts et cautionnements. La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition de ces titres. Les titres de participation sont dépréciés par voie de provision, lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base des valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

Les actions propres sont valorisées au prix d'achat, et sont dépréciées le cas échéant lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par le cours moyen du dernier mois de clôture de l'exercice comptable, devient inférieure au prix d'achat.

2.5 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche.

Les stocks de travaux en-cours et de produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes incorporables. La sous-activité éventuelle et les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction technique :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en-cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'achat.

2.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de l'appréciation de la recouvrabilité de la créance.

2.8 Provisions pour risques et charges

La Direction de la société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle prospective, tenant compte des conditions économiques du pays.

Les montants des engagements de retraite, non couverts par les organismes sociaux ou par des fonds de retraite, sont comptabilisés en provision pour charges au passif du bilan.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises.

2.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisés en taux de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes, à ce dernier cours, est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque financier, suivant les modalités réglementaires.

3 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN (EN EURO)

3.1 ACTIF IMMOBILISE

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	754 213	115 837	0	870 050
Autres immobilisations incorporelles	233 121	32 271	-63 891	201 501
Immobilisations incorporelles en cours	37 621	85 743	-11 880	111 484
Immobilisations incorporelles	1 024 955	233 851	-75 771	1 183 035
Installations techniques, matériel et outillage	5 645 367	1 482 551	-374 700	6 753 218
Installations générales	2 119 986	535 759	0	2 655 745
Matériel de transport	189 386	0	-1 189	188 197
Matériel de bureau, informatique et mobilier	670 201	37 505	-105 439	602 267
Immobilisations corporelles en cours	63 100	375 006	-29 626	408 480
Avances et acomptes	224 903	5 690	-224 903	5 690
Immobilisations corporelles	8 912 943	2 436 511	-735 857	10 613 597
Titres de participation	593 070	0	-6 280	586 790
Créances rattachées à des participations	0			0
Actions propres (1)	2 144 689	2 951 786	-1 895 678	3 200 797
Autres titres immobilisés	202 539	0	-202 539	0
Dépôts et cautionnements	128 593	17 701	-2 785	143 509
Immobilisations financières	3 068 891	2 969 487	-2 107 282	3 931 096
TOTAL	13 006 789	5 639 849	-2 918 910	15 727 728

(1) 303 909 actions propres pour un montant global de 3 101 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	538 939	65 591		604 530
Autres immobilisations incorporelles	176 656	24 436	-63 891	137 201
Immobilisations incorporelles	715 595	90 027	-63 891	741 731
Installations techniques	4 475 892	394 595	-346 003	4 524 484
Installations générales	1 398 377	220 042		1 618 419
Matériel de transport	82 609	40 845	-1 189	122 265
Matériel de bureau, informatique et mobilier	512 271	63 487	-105 370	470 388
Immobilisations en cours	33 474			33 474
Immobilisations corporelles	6 502 623	718 969	-452 562	6 769 030
Titres de participation	106 888		-6 280	100 608
Autres titres immobilisés	18 499		-18 499	0
Actions propres	112 853	4 727	-112 853	4 727
Immobilisations financières	238 240	4 727	(137 632)	105 335
TOTAL	7 456 458	813 723	-654 085	7 616 096

Les diminutions correspondent aux mises au rebut et aux cessions.

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 Etat des stocks

	Matières premières	En cours de biens	Produits finis	Marchandises	Total
Valeurs brutes	1 477 226	1 018 545	972 863	1 239	3 469 873
Dépréciations	-254 524	-34 620	-121 880	0	-411 024
Valeurs nets	1 222 702	983 925	850 983	1 239	3 058 849

3.2.2 Etat des créances

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances & acomptes	117 049	117 049	-
Créances clients (1)	6 444 540	6 444 540	-
Personnel et comptes rattachés	12 772	12 772	-
Etat, impôt et taxes (2)	1 240 207	1 240 207	-
Débiteurs divers (3)	145 941	145 941	-
Charges constatées d'avance (4)	372 881	372 881	-
TOTAL	8 333 390	8 333 390	0

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 25 K€

(2) Dont créance sur l'Etat impôts directs (719 K€), impôts indirects (521 K€)

(3) Dont avoirs à recevoir : 128 K€.

(4) Charges d'exploitation pour l'intégralité : 373 K€

3.2.3 Etat des provisions sur actif circulant

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions sur stocks et en cours	319 070	199 053	-107 099		411 024
Provisions sur avances et acomptes	81 500				81 500
Provisions sur comptes clients	833 447	421 052	-102 837	-61 270	1 090 392
Provisions sur autres créances	148 329		-2 721	-145 608	0
Provisions sur actions propres	0	59 385			59 385
Provisions sur V.M.P.	18 499		-18 499		0
Total provisions sur actifs circulants	1 400 845	679 490	-231 156	-206 878	1 642 301
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		658 850	-212 657	-206 878	
- financières		20 640	-18 499	-	

3.2.4 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 372 881 €. Elles correspondent, par nature, à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. Elles se décomposent comme suit :

Crédit bail et location	263 127
Divers	109 754
TOTAL	372 881

3.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	1 114 800	3 366	-28 603	1 089 563
Primes d'émission	2 753 045	79 043	-1 563 294	1 268 794
Réserve légale	112 653			112 653
Report à nouveau	11 063 282	1 100 140		12 163 422
Résultat de l'exercice précédent	2 153 548		-2 153 548	-
Résultat de l'exercice		4 880 129		4 880 129
Subvention d'équipement	62		-62	-
TOTAL	17 197 390	6 062 678	-3 745 507	19 514 561

Les variations du capital, prime d'émission et réserves résultent des éléments suivants :

- 1) Augmentation de capital d'un montant de 3 366,60 € par suite de levées d'un nombre de 16 833 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « Prime d'émission » a été augmenté d'un montant de 79 043,52 €.
- 2) Distribution d'un dividende de 0,20 € par action, soit un montant total de 1 053 407,80 €.
- 3) Réduction par voie d'annulation d'un nombre de 143 017 actions du capital pour 28 603,40 €. La différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées a été imputée sur le poste « Primes d'émission » pour un montant de 1 563 293,72 €.

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 5 447 815 actions d'une valeur nominale de 0,20 €.

3.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions pour litiges	-				-
Provisions pour pertes de change	184 795	191 329	-184 795		191 329
Provisions pour pensions et obligations similaires	121 375	27 808			149 183
Provisions autres risques & charges	482 600	185 296		-43 000	624 896
Provisions pour impôt	65 057		-21 700		43 357
Total provisions risques & charges	853 827	404 433	-206 495	-43 000	1 008 765
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		213 104	-	-43 000	
- financières		191 329	-184 795	-	
- exceptionnelles		-	-21 700	-	
		404 433	-206 495	-43 000	

Les provisions pour autres risques et charges concernent principalement le provisionnement des quotes-parts de situations nettes négatives des filiales en phase d'investissement.

3.5 ETAT DES DETTES

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	7 818	7 818	-	-
Avances et acomptes reçus	131 217	131 217	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 366 207	2 366 207	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 661 345	2 661 345	-	-
Dettes sur immobilisations	269 259	131 771	137 488	-
Autres dettes	198 342	198 342	-	-
Produits constatés d'avance	0		-	-
TOTAL	5 634 188	5 496 700	137 488	-

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 72 K€

3.6 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

Libellés	Charges à payer	Produits à recevoir
Clients		
- Factures à établir		81 300
- Avoirs à établir	143 626	
Fournisseurs et comptes rattachés		
- Avoirs à recevoir		128 000
- Factures non parvenues	554 598	
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel, congés à payer et participation	888 409	9 800
- Charges sociales	190 105	4 400
- Etat	140 992	45 500
Autres créances et autres dettes		
- Divers produits à recevoir		-
- Divers charges à payer	46 843	
Trésorerie		
- Commissions bancaires	2 650	
- Intérêts courus à recevoir		108
Totaux	1 967 223	269 108

3.7 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs au bilan

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Titres	585 860	
Provision pour dépréciation de titres	-100 608	
Clients et comptes rattachés	2 445 112	
Provisions sur créances rattachées	-664 000	
Compte courant	13 652	
Provision compte courant	0	
Provision pour risques		624 896
Dettes fournisseurs		238 843

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 1 440 K€ sur l'exercice.

3.8 RISQUE DE TAUX

	OPCVM
Position à l'actif	4 305 K€
Hors bilan	-
Position nette globale	4 305 K€

La valeur de marché des OPCVM au 31 décembre 2008 est de 4 342 K€

3.9 RISQUE DE CHANGE

	Devise USD	Devise PLN	Devise GBP
Actifs	1 208 K€	1 049 K€	-
Passifs	-106 K€	-	-23 K€
Position nette avant gestion	-1 102 K€	1 049 K€	-23 K€
Position hors-bilan	-	-	-
Position nette après gestion	-1 102 K€	1 049 K€	-23 K€

3.10 RISQUE ACTIONS

	OPCVM	Actions propres
Position à l'actif	- K€	3 407 K€
Hors bilan	-	-
Position nette globale	- K€	3 407 K€

Les actions propres ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 59 K€

4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante (en K€) :

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux
France	4 985	313	5 298	5 025	315	5 340
Export	<u>17 710</u>	<u>269</u>	<u>17 979</u>	<u>12 709</u>	<u>403</u>	<u>13 112</u>
Total	22 695	582	23 277	17 734	718	18 452
Détail export :						
Europe ouest			2 970			2 162
Europe est			5 153			5 100
Moyen-orient / Afrique			904			1 147
Amériques			2 645			2 179
Asie			6 307			2 524

4.2 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2008	2007
Sous-traitance	921 817	519 643
Fournitures	974 593	779 736
Crédit-bail, locations et charges locatives	1 244 339	910 751
Entretien et maintenance	458 174	495 525
Etudes et recherches	1 091 607	960 477
Documentation, personnel intérimaire, honoraires	2 402 885	1 422 513
Publicité, salons, expositions, catalogue...	255 157	239 880
Transports	361 753	302 539
Autres	845 318	647 915
Total	8 555 643	6 278 979

4.3 RESULTAT FINANCIER

	2008	2007
Produits financiers :		
Produits financiers de participations	1 434 012	1 077 428
Autres intérêts et produits assimilés	34 609	120 170
Reprises sur provisions et transferts de charges	322 427	60 091
Différences positives de change	316 678	100 140
Produits nets sur cessions de VMP	<u>367 778</u>	<u>125 470</u>
Total des produits financiers	2 475 505	1 483 299
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions	255 441	364 105
Intérêts et charges assimilées	78	32 443
Différences négatives de change	339 894	149 733
Autres charges financières	<u>6 280</u>	
Total des charges financières	601 693	546 281
Résultat financier	1 873 812	937 018

4.4 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

. Valeur nette comptable des éléments d'actifs	28 765
. Autres charges exceptionnelles	<u>2 507</u>
Total	31 272

Produits exceptionnels sur opérations en capital

. Quote-part de subvention d'investissement	62
. Reprise provision	24 421
. Rentrées sur créances amorties	1 776
. Produits d'éléments d'actifs cédés	<u>15 242</u>
Total	41 501

4.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SOCIETE

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	4 250 580	-1 440 438	2 810 142
Résultat financier	1 873 812	-165 347	1 708 465
Résultat exceptionnel	10 229	-17 549	-7 320
Autres (1)	-414 729	783 571	<u>368 842</u>
TOTAL	5 719 892	-839 763	4 880 129

(1) Dont crédits d'impôts 2008 (784K€).

La ventilation de l'impôt sur les sociétés a été faite en fonction des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel avant participation, en tenant compte des réintégrations et déductions fiscales correspondantes.

Le taux d'imposition utilisé est le taux de droit commun de 33,33% et le taux de contribution de 3,3% affecté en intégralité au résultat d'exploitation.

ALLEGEMENTS ET ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Début exercice		Variation		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions et charges à payer non déductibles	498 788		344 210		842 998	
Charges déduites ou produits imposés fiscalement						
Ecart de change	5 373	184 795	1 220	6 534	6 593	191 329
VMP		40 473		- 3 361		37 112
TOTAL	504 161	225 268	389 733	3 173	893 894	228 441

5 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET PLANS D' ATTRIBUTIONS GRATUITES AUX EMPLOYES

5.1.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Options en circulation</u>	<u>Options exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 05/11/97</i>					
Tranche 6	Du 01/04/04 au 30/03/09	6,44	2	913	913
Tranche 9	Du 14/12/04 au 13/12/09	3,89	1	400	400
Tranche 10	Du 21/01/05 au 20/01/10	4,22	2	1 242	210
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 1	Du 10/06/05 au 09/06/10	2,73	5	8 800	6 440
Tranche 2	Du 23/09/05 au 22/09/10	1,94	1	3 625	2 038
Tranche 3	Du 21/01/06 au 20/01/11	1,94	6	1 100	400
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	3	1 600	1 200
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	6	5 600	800
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	15 000	3 000
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	12 000	-
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	-
Solde au 31 décembre 2008			30	75 280	15 401

Informations complémentaires :

- Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10% : 39 K€
- Nombre d'options annulées en 2008 : 5.830 options

5.1.2 ACTIONS GRATUITES

Le conseil d'administration en date du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer des actions gratuites à certains salariés du Groupe. Le plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions réunissant les caractéristiques suivantes :

- nombre total d'actions attribuées : 27 488
- période d'acquisition : 3 ans à compter du 30 janvier 2008
- obligation d'être bénéficiaire d'un contrat de travail en vigueur avec l'une des sociétés du groupe à l'issue de la période d'acquisition
- durée de conservation minimale : 2 ans à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2008, en raison de l'absence de départ des salariés concernés, le nombre total d'actions attribuables reste de 27 488 actions.

Suivant la réglementation comptable CRC 2008-15 du 4/12/2008, les actions ont été affectées dans deux comptes :

- 502.1 *Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés* pour un nombre de 23 774 actions, correspondant au nombre probable d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des hypothèses de rotation du personnel pour un coût d'entrée de 264 624 euros, une dépréciation de 56 000 euros a été constatée correspondant à la valeur à la date d'attribution de ces actions.

La charge comptabilisée est de 63 250 €. Cette charge a été proratisée en fonction de la date d'obtention des actions gratuites par les salariés.

- 502.2 *Actions disponibles pour être attribuées aux employés* pour un nombre de 3 714 actions pour un coût d'entrée de 41 337 euros, une dépréciation de 2 785 euros a été constatée en fonction du cours moyen du dernier mois de clôture de l'exercice.

Il a été versé sur l'exercice une contribution sociale de 10% pour un montant de 24 052 euros.

5.2 INFORMATION SUR LE CREDIT-BAIL

Immobilisations en crédit-bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	2 783 932	584 421	477 044	1 722 467
Matériel informatique	61 452	20 484	32 433	8 535
Totaux	2 845 384	604 905	509 477	1 731 002

Engagements de crédit-bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercice	cumulée	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	599 576	574 969	479 895	998 099	-	1 477 994	24 955
Matériel informatique	26 000	30 334	8 667	-	-	8 667	650
Totaux	625 576	605 303	488 562	998 099	-	1 486 661	25 605

5.3 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AU TITRE DE L'EXERCICE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux membres des organes de direction se sont élevées à 511 K EUR (5 personnes) et à 657 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2007 et 2008 respectivement.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs sur l'exercice 2008 s'élève à 31 K EUR (29 K EUR sur 2007).

5.4 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2008

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	33
Agents de maîtrise	11
Employés	82
TOTAL	126

L'effectif moyen pondéré s'est élevé à 119 personnes sur 2008.

5.5 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 7 003 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 143 heures sur 2008.

5.6 PLAN DE RETRAITE

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite de la société peuvent être synthétisées comme suit :

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Taux actualisation	5,25%	4,50%
dont inflation	2,0%	2,4%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	1,96% - 3,98%	1,02% - 1,25%
Mobilité (suivant les C.S.P.)	10% - 13%	8% - 13%

5.7 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	191	12
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	191	12

5.8 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles en €	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	749 300	69 300	680 000	-
Obligations en matière de location financement (crédit-bail)	1 486 662	488 562	998 100	-
Locations immobilières	2 148 477	572 927	1 575 550	-
Total	4 384 439	1 130 789	3 253 650	-

5.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés des filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Informations financières				
	Capital social	Réserves Report à nouveau	Quote-part du capital en %	Résultats du dernier exercice	CA H.T. du dernier exercice
<i>Filiales (détenues à plus de 50 %)</i>					
HI Polska Pologne	13 669	-	75%	1 654 819	7 566 565
HI Latinoamerica Mexique	52 651	(246 221)	100%	(185 849)	558 345
HI Research Allemagne	25 000	45 210	100%	246 275	1 392 401
HIDS RDC	78 660	(580 778)	58%	(171 548)	580 160
<i>Participations (entre 10 et 50 %)</i>					
Néant	-	-	-	-	-

<i>Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	-	585 861	-	-
- Nette	-	485 252	-	-
Montant des prêts et avances accordés	-	15 903	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	1 434 012	-	-

La Société établit des comptes consolidés du Groupe Hologram. Industries.

Un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti en 2004 au profit de la filiale au Mexique pour un montant de 851 K€.

20.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conseil d'administration du 29 mars 2004

I – Convention de sous-location avec la S.C.I. Bussy Industries

Un avenant au contrat de sous-location a été conclu entre votre société et la S.C.I. Bussy Industries en date du 30 mars 2004 portant sur la location de l'ensemble des locaux d'exploitation sis à Bussy Saint-Georges.

La S.C.I. Bussy Industries a facturé, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2008, à votre société un loyer et des charges locatives pour respectivement 540 635 euros HT et 8 811 euros HT.

II – Convention avec la société Hologram. Industries Latino America SA de CV

Le conseil d'administration du 29 mars 2004 a autorisé le versement au profit de la société Hologram. Industries Latino America SA de CV d'avances en compte courant non rémunérées pour un montant maximal de 1 250 000 euros.

Au 31 décembre 2008, le compte courant de la société Hologram Industries Latino America SA de CV présente un solde débiteur de 13 652 euros dans les comptes de votre société.

Conseil d'administration du 31 janvier 2006

I – Convention de trésorerie avec la société Hologram. Industries Research GmbH

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram. Industries Research GmbH, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 250 000 euros. Ces avances de trésorerie sont rémunérées sur la base du taux EURIBOR + 3 %.

Au 31 décembre 2008, aucune avance n'a été réalisée par votre société

Conseil d'administration du 20 mars 2006

I – Convention de trésorerie avec la société Hologram. Identification Services Sprl

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram. Identification Services Sprl, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 3,5 millions de dollars américains. Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux FED FUNDS + 6,25 %.

Au 31 décembre 2008, le compte courant de la société Hologram. Identification Services Sprl a été entièrement soldé. Le montant des intérêts facturés au titre de l'exercice par votre société représente un total de 6 109 euros.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 2 mars 2009 a décidé la résiliation de cette convention de trésorerie à compter du 31 décembre 2008.

II – Convention de trésorerie avec la société Hologram Authentification Labels Technologies Sprl

Une convention de trésorerie, conclue en 2006 entre votre société et la société Hologram Authentification Labels Technologies Sprl, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 0,3 millions de dollars américains. Ces avances de trésorerie sont rémunérées au taux FED FUNDS + 6,25 %.
Cette convention a produit ses effets du 1er janvier au 25 septembre 2008.

En effet, votre société a cédé sa participation dans Hologram Authentification Labels Technologies Sprl en date du 25 septembre 2008. Votre Conseil d'administration du 2 mars 2009 a décidé la résiliation de la convention conclue avec la société Hologram. Authentification Labels Technologies Sprl

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Paris et Neuilly sur Seine, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CAP EXPERT
Patrick GRIMAUD

ERNST & YOUNG et Autres
Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.6 Politique de distribution de dividendes

Le versement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement. Les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	<u>Dividende</u>	<u>Réfaction</u>
2005	0,12 €	40%
2006	0,10 €	40%
2007	0,20 €	40%

Au titre de l'exercice 2008, un dividende de 0,30 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2009.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe fait l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de ses affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de la Société et/ou du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui pourraient avoir, ou ont eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Une information sur les tendances observées depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés est fournie au chapitre 12 du présent document de référence.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social d'Hologram. Industries, intégralement libéré, s'élève à 1 089 563,00 €. Il est divisé en 5 447 815 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote doubles qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et, d'autre part, du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total des droits de vote attachés à ces actions est de 8 208 309 à cette même date.

21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice

Le capital social au 31 décembre 2007 s'élevait à 1 114 799,80 € divisé en 5 573 999 actions. Sur 2008, le capital social a été réduit d'un nombre de 126 184 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant des souscriptions (euros)		
		en Capital	Primes d'émission	Total
Annulation d'actions	-143 017	-28 603,40	-1 563 293,72	-1 591 897,12
Levées d'options de souscription	16 833	3 366,60	79 043,52	82 410,12
TOTAL 2008	-126 184	-25 236,80	-1 484 250,20	-1 509 487,00

21.1.2. Capital potentiel

Le capital au 31 décembre 2008 pourrait être augmenté d'un nombre de 75 280 actions nouvelles au maximum par levée d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 15 401 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les dates d'échéance des autres options de souscription sont présentées au chapitre 17.3 du présent document de référence.

Il n'existait, au 31 décembre 2008, aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

Le tableau ci-joint récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Date de l'autorisation	Organe	Bénéficiaire de la délégation	Objet	Montant	Durée	Utilisations au cours de l'exercice
14/06/2007	A.G.E.	Conseil d'Administration	Emission d'actions, BSA ou autres valeurs mobilières	Maximum 10% du capital	26 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
26/06/2008	A.G.E.	Conseil d'Administration	Options de souscription et/ou achat d'actions	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	CA du 28/07/2008
26/06/2008	A.G.E.	Conseil d'Administration	Attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant

21.1.3. Nantissement d'actions

Nantissement 191 400 titres à compter du 04/12/07 et jusqu'au 30/06/10, représentant 3,51 % du capital, au profit du Crédit du Nord en contrepartie de lignes de crédit ouvertes par la SAS H.I. Finance.

A la connaissance de la Société, aucun autre titre d'Hologram. Industries inscrit au nominatif ne fait l'objet d'un nantissement.

21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
31/01/2006	Constatation des levées de stock options 2005	5 558 486	0,20 €	1 111 697 €
30/01/2007	Constatation des levées de stock options 2006	5 632 650	0,20 €	1 126 530 €
30/01/2007	Réduction de capital par annulation d'actions	5 542 517	0,20 €	1 108 503 €
30/01/2008	Constatation des levées de stock options 2007	5 573 999	0,20 €	1 114 800 €
30/01/2008	Réduction de capital par annulation d'actions	5 430 982	0,20 €	1 086 196 €
27/01/2009	Constatation des levées de stock options 2008	5 447 815	0,20 €	1 089 563 €

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger et dans les domaines suivants :
La conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 45 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous les amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de la Société.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde desdits bénéfices diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée Générale peut ensuite prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde du bénéfice distribuable, s'il en est un, est réparti entre les actionnaires et constitue le dividende.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La distribution doit avoir lieu, le cas échéant, dans un délai de 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

21.2.4. Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

21.2.5. Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions qu'il possède dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours.

21.2.6. Droits de vote doubles (article 40 des statuts)

L'Assemblée générale du 5 novembre 1997 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Aux termes de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter du 5 novembre 1997.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété. Les statuts n'apportent pas de limitation particulière en dehors des conditions légales d'exercice des droits de vote.

21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code du Commerce, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenue par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats mentionnés au paragraphe 4.2.1. du présent document de référence, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, l'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société, 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site internet www.hologram-industries.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir paragraphe 5.9 des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2008. D'autres informations sont disponibles au paragraphe 7.1 du présent document de référence.

26. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois liées à la cotation des actions sur Euronext Paris

Communiqués de presse disponibles sur le site de la société : www.hologram-industries.com et/ou sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org ou, en application de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, sur le site d'un diffuseur professionnel : <http://home.businesswire.com> depuis le 5 février 2007.

Date	Intitulé
14/04/2009	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009 : 6,2 M€ Croissance de 18 %
09/03/2009	Acquisition d'Advestigo, spécialiste de la lutte contre la contrefaçon numérique
03/03/2009	Résultats 2008 : résultat opérationnel courant : 6,8 M€ (+ 51 %)
20/01/2009	CA 4e trimestre 2008, niveau historique d'activité. Croissance annuelle 26%
15/01/2009	Calendrier prévisionnel communication financière 2009
05/01/2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité
22/12/2008	Recommandation AFEP/MEDEF rémunération des dirigeants mandataires sociaux
16/10/2008	CA 3 ^e trimestre 2008 : poursuite d'une forte croissance +34 % à fin septembre
29/07/2008	CA S1-08 : 12,4 M€ (+30 %). Marge opérationnelle : 25,4 %
04/07/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité
26/06/2008	Compte rendu de l'Assemblée générale du 26 juin 2008
15/04/2008	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008
11/03/2008	Résultats 2007 : objectifs atteints / doublement du résultat opérationnel : 4,5 M€
23/01/2008	Modification du contrat de liquidité
15/01/2008	Chiffre d'affaires T4-2007 : 6,6 M€ / croissance annuelle de 16%
03/01/2008	Bilan semestriel du contrat de liquidité

Autres informations permanentes ou occasionnelles disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org puis sur le site d'un diffuseur professionnel à compter du 5 février 2007 : <http://home.businesswire.com>

Date	Intitulé
03/04/2009	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2009
05/03/2009	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote fév. 2009
06/02/2009	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote janv. 2009
07/01/2009	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote déc. 2008
05/11/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote oct. 2008
03/10/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote sept. 2008
02/09/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote août 2008
25/08/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juillet 2008
03/07/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juin 2008
04/06/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mai 2008
12/05/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote avril 2008
08/04/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2008
12/03/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote fév. 2008
06/02/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote janv. 2008
08/01/2008	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote déc. 2007
02/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées au mois de déc. 2007

Autres informations disponibles dans la rubrique information réglementée sur le site de l'émetteur :
www.hologram-industries.com

Date	Intitulé
15/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 11-2009
09/03/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 10-2009
10/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 06-2009
03/02/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 05-2009
26/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 04-2009
12/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 02-2009
05/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 01-2009
05/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 52-2008
05/01/2009	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 51-2008
15/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 50-2008
08/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 49-2008
01/12/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 48-2008
24/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 47-2008
17/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 46-2008
07/11/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 45-2008
31/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 44-2008
27/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 43-2008
20/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 42-2008
06/10/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 40-2008
29/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 39-2008
23/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 38-2008
15/09/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 37-2008
04/08/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 31-2008
16/07/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 28-2008
08/07/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 27-2008
30/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 26-2008
23/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 25-2008
16/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 24-2008
09/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 23-2008
02/06/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 22-2008
26/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 21-2008
16/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 20-2008
09/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 19-2008
05/05/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 18-2008
25/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 17-2008
21/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 16-2008
04/04/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 14-2008
28/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 13-2008
25/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 12-2008
17/03/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 11-2008
29/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 09-2008
22/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 08-2008
15/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 07-2008
08/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 06-2008
01/02/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 05-2008
25/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 04-2008
21/01/2008	Déclaration des transactions sur actions propres semaine 03-2008

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet www.journal.officiel.gouv.fr :

Date	Nature de l'information
25/07/2008	Avis d'approbation des comptes annuels 2007
25/04/2008	Avis de réunion valant convocation Assemblée générale 26 juin 2008

Publicité financière :

Date	Nature de l'information	Support
06/02/2009	Modification du capital social	Le Pays Briard
25/04/2008	Convocation Assemblée générale 26 juin 2008	Le Pays Briard
22/02/2008	Modification du capital social	Le Pays Briard

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux :

Date de l'acte	Type	Décisions / dépôt
03/03/2009	Statuts à jour	Modification du capital – 27/01/2009
31/07/2008	Comptes consolidés 2007	
31/07/2008	Comptes annuels 2007	
21/03/2008	Statuts à jour	Modification du capital – 30/01/2008

27. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Ernst & Young				CAP EXPERT			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	49	46	88%	89%	21	20	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	7	6	12%	11%	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	56	51	100%	100%	21	20	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	56	51	100%	100%	21	20	100%	100%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions directement liées correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers.

28. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 18 JUIN 2009

Le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Hologram. Industries, ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires de la Société.

1. Bilan du précédent programme du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au 31 mars 2009 ⁽²⁾			
	Achats ⁽³⁾	Ventes ⁽³⁾	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Call achetés</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	404 549	86 304				
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	10,39 €	10,37 €				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants ⁽⁴⁾	4 202 482	895 175				

(1) Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

(2) Les positions ouvertes comprennent les achats et les ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et de vente non exercées.

(3) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été réalisé et se termine le jour du dépôt de la note d'information.

(4) Les montants sont indiqués hors frais et commissions.

La Société a procédé sur la période au rachat d'un nombre de 319 934 de ses propres actions en vue de leur conservation pour remise ultérieure en cas de croissance externe.

Les opérations de rachats / ventes d'actions de la Société sont intervenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'A.M.F., conclu avec la société Gilbert Dupont en date du 1^{er} décembre 2004, modifié en date du 1^{er} juillet 2005 et du 23 janvier 2008.

Situation au 31 mars 2009

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	7,36%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾ :	143 017
Nombre de titres détenus en portefeuille :	401 049
Valeur comptable du portefeuille :	3 328 885 €
Valeur de marché du portefeuille :	4 327 319 €

⁽¹⁾ Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2007, le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé l'annulation d'un nombre de 143 017 actions.

Par ailleurs, la Société n'a pas effectué d'achat et de vente de titres par l'intermédiaire de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

La Société souhaite disposer de la faculté de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Par ordre de priorité décroissante, les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- 1- l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- 4- l'annulation éventuelle des titres, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution par l'Assemblée générale Mixte du 18 juin 2009.

3. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivant du Code de Commerce ainsi que par le Règlement Européen n°2273/2003 du 22 septembre 2003, et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Hologram. Industries du 18 juin 2009 par le vote, aux conditions de quorum et de majorité requises, de la sixième résolution dont le texte est reproduit dans le présent document de référence.

4. Modalités

Part maximale du capital à acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation par l'Assemblée générale des actionnaires, que la Société s'engage à ne pas dépasser, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société arrêté à la date de réalisation de ces achats.

Par ailleurs, la société s'engage, en cas de mise en œuvre de ce programme, à rester en permanence dans la limite maximale de détention directe ou indirecte de 10 % du capital, conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Compte tenu des 401 049 titres auto détenus, soit 7,36 % du capital, la Société ne pourra procéder au rachat de plus de 2,64 % du nombre d'actions existant, soit 143 732 actions à la date du 31 mars 2009, avec une enveloppe globale maximale fixée à 2 millions d'euros.

Ce montant est compatible avec le montant des réserves libres figurant au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2008 (hors réserves légales et autres réserves indisponibles, diminuées du dividende proposé à l'Assemblée du 18 juin 2009 au titre de l'exercice 2008), soit 16,7 millions d'euros, et jusqu'à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir un flottant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris.

Modalités de rachat

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés à tout moment par intervention sur le marché ou de gré à gré, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et la mise en place de stratégies optionnelles, dans les limites et conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

La Société n'a pas à ce jour de projet d'utilisation de dérivés sur actions, mais souhaite cependant se réserver la faculté d'y recourir dans le cadre de l'actualisation du présent programme de rachat d'actions. La Société veillera lors de l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés à ne pas accroître de manière significative la volatilité du cours de l'action. Aucune vente d'option de vente ne sera utilisée dans le cadre du programme. Aucun produit dérivé ne sera utilisé dans le cadre de l'objectif d'animation de marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'A.M.F.

Sous réserve de l'adoption de la dixième résolution par l'Assemblée générale du 18 juin 2009, le prix maximum d'achat retenu a été fixé à 20 euros.

Durée et calendrier du programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale Mixte du 18 juin 2009, les rachats d'actions ne pourront être réalisés que pendant une période maximale de dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 18 décembre 2010.

En vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la onzième résolution par l'Assemblée générale du 26 juin 2008.

Financement du programme de rachat

Dans le cadre de sa gestion financière, Hologram. Industries se réserve la possibilité d'utiliser une partie de la trésorerie qui serait disponible pour financer les rachats d'actions, et de recourir à de l'endettement à court et à moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excèderaient son autofinancement.

A titre d'information, les disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe au 31 décembre 2008 s'élevaient à 10,0 millions d'euros et son endettement financier à 2,2 million d'euros, soit une trésorerie consolidée nette de l'endettement de 7,8 millions d'euros. Les capitaux propres - Part du Groupe au 31/12/2008 s'élevaient à 17,8 millions d'euros.

29. PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 18 JUIN 2009

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le Rapport du Conseil d'administration qui s'élève à 11 389 €.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe HOLOGRAM. INDUSTRIES arrêtés au 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des opérations visées aux articles L. 225.38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui y sont traduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que l'exercice clos le 31 décembre 2008 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 4 880 128,75 euros et décide :
- de l'affecter au compte de « Report à nouveau » pour un montant de 3 245 784,25 €,
- de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 1 634 344,50 €

correspondant à une somme de 0,30 € pour chacune des 5 447 815 actions composant le capital social, sous réserve de l'ajustement du dividende distribué pour tenir compte du nombre des actions auto-détenues à la date de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	Dividende	Réfaction
2005	0,12 €	40%
2006	0,10 €	40%
2007	0,20 €	40%

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à la somme de 60 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de M. François POIRIER en qualité de nouvel administrateur intervenue lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2009, en remplacement de la société Pléiade Investissement. Cette cooptation a été effectuée pour la durée restant à courir du mandat de Pléiade Investissement, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Adam HEIMRATH arrive à expiration ce jour, décide de le remplacer dans ses fonctions par :

Monsieur Roland BELLANDE
Né le 7 novembre 1943 à Paris
De nationalité française
Demeurant au 5, villa de Beauté
94130 Nogent sur Marne

pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire à réunir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

M. Roland BELLANDE a fait savoir qu'il acceptait son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de ce que le mandat de Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes, arrive à échéance et décide de le renouveler pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte de ce que le mandat de Monsieur François ROCHMANN, Commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance, et décide de nommer en son remplacement Auditex, Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris-La Défense Cedex, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de régulariser la nomination en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société :

E&S AUDIT, représentée par Monsieur Patrick GRIMAUD
17, rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS,

en remplacement de la société CAP EXPERT, démissionnaire,
représentée par Monsieur Patrick GRIMAUD,

pour la durée restant à courir du mandat de CAP EXPERT, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Mixte Annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Denis MAZURIER 147-153 rue Oberkampf 75011 PARIS,

en remplacement de Monsieur Jean Luc BESSON, démissionnaire,

pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes suppléant, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions établi par la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital arrêté à la date de réalisation de ces achats, ce qui correspond à titre illustratif à un nombre maximum de 544 781 actions sur un total de 5 447 815 actions au 31 décembre 2008, en vue de, par ordre décroissant de priorité :

- 1- l'animation du marché secondaire des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure (à titre de paiement, d'échange ou autres) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- l'annulation éventuelle des titres ;
- 4- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés.

Elle fixe :

- à 2.000.000 euros le montant des fonds pouvant être engagé dans le programme de rachat d'actions,
- à 20 euros, le prix maximum d'achat,
- à 5 euros, le prix minimum de vente.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix déterminés ci-avant seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions aux termes de l'une quelconque de ces opérations.

Elle décide que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, y compris sous forme de blocs de titres dans le respect de la réglementation, et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont notamment toutes opérations optionnelles.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer, à son Directeur Général, les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution. Il devra rendre compte au Conseil de l'utilisation faite de ce pouvoir.

TREIZIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions propres acquises au titre de la mise en œuvre du plan de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour régler le sort d'éventuelles oppositions qui pourraient être notifiées dans le délai de vingt jours à compter du dépôt au Greffe de la présente résolution (article R 225-152 du Code de commerce), procéder à la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, constater leurs réalisations, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, pour ce qui concerne les opérations d'annulation des actions rachetées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, procéder en outre à l'information requise auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et aux déclarations requises auprès de la même Autorité, enfin, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

En conséquence, l'assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour remplir toutes les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et suivants du code de commerce :

1. autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivant du Code de Commerce, à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, des actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi et/ou des actions à émettre de la Société,
2. Décide que ces attributions seront consenties au bénéfice de ceux que le Conseil désignera parmi les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux des sociétés liées dans les conditions définies aux articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce,
3. décide que le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation, compte tenu du nombre des options attribuées dans le cadre de la huitième résolution de la présente assemblée, ne pourra être supérieur au seuil global de 10 % du capital social au jour de leur attribution par le Conseil,
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimum de 2 ans à compter de leur date d'attribution,

5. décide que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par le bénéficiaire, courant à compter de l'attribution définitive des actions et à l'issue de laquelle les actions pourront être cédées, ne pourra être inférieure à deux ans, sous réserve de l'application des dispositions du 8e alinéa du I de l'article L 225-197-1 du Code de commerce,
6. s'agissant des actions gratuites à émettre la présente résolution emporte, au profit des bénéficiaires d'actions à émettre, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation,
7. décide que le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs à l'effet de :
 - a) déterminer les conditions et modalités d'attribution gratuite des actions existantes ou à émettre, et notamment fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises au titre de la présente autorisation dans les limites fixées par la présente assemblée,
 - b) arrêter la liste des salariés et des mandataires sociaux qui bénéficieront d'attributions gratuites d'actions en vertu de la présente autorisation,
 - c) fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions par bénéficiaires dans le respect des délais minimum fixés par la présente assemblée,
 - d) procéder à l'achat d'actions de la Société préalablement à l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
 - e) accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation de capital ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution, modifier les statuts en conséquence,
 - f) et généralement prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à la mise en application de la présente autorisation dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et, à ces effets, consentir toutes délégations.
8. décide que la présente autorisation est valable pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée. La présente autorisation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation conférée au Conseil d'Administration par la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2008.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, et en vue de permettre au Conseil de réaliser des opérations de croissance externe :

1. délègue dans ce cadre et dans cet objectif, dans les conditions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136 du Code de Commerce, au Conseil d'administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société :
 - a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances ou, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, en rémunération de titres visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, avec ou sans prime d'émission ;
 - b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes ;
 - c) par l'émission de bons de souscription d'actions à souscrire en espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;
 - d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra toutefois réserver aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera ;
3. constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société et des bons émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises et les bons émis donnent droit, immédiatement ou à terme et décide de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
4. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours de bourse observés sur les trois séances précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées avec une décote maximale de 5% après, le cas échéant, correction de cette valeur pour tenir compte de la date de jouissance ;
5. décide qu'au montant fixé au paragraphe 1., s'ajoute le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société ;
6. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi :
 - a) pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et établir le rapport complémentaire prévu par la Loi, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions ;
 - b) pour suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions, en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires ;
 - c) prendre toutes les mesures et faire procéder, le cas échéant, à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres émis, imputer les frais d'émission des titres sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations ;
 - d) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution d'actions, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;
 - e) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, acheter en Bourse ou de gré à gré ces valeurs mobilières, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales en vigueur ;
7. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et à l'occasion de l'augmentation de capital soumise au vote de la présente assemblée dans les résolutions qui précèdent :

- 1) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du nombre d'actions de la société. La présente autorisation emporte, au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

- 2) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
 - Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, conformément à la réglementation qui sera alors en vigueur,
 - Fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
 - Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution,
 - Modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité et autres prévues par la Loi.

30. CALENDRIER PREVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIERE

Assemblée générale mixte des actionnaires	18 juin 2009
Résultats du premier semestre 2009 *	28 juillet 2009
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2009	13 octobre 2009
Chiffre d'affaires 2009	19 janvier 2010

* Réunion analystes le lendemain

Les communiqués de presse sont diffusés après clôture de Bourse.

Responsable de l'information financière

Grégory WAGEMANS
Directeur Général Adjoint - Finance

Hologram. Industries
Parc d'Activités Gustave Eiffel.
22, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges.
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Téléphone : +33 1 64 76 31 00
Télécopie : +33 1 64 76 35 70

Email : finances@hologram-industries.com
Site web : <http://www.hologram-industries.com>